Conseil scientifique de l'ENS

10 décembre 2025

Projet de procès-verbal

Membres nommés présents :

Jean JOUZEL, Président du conseil scientifique, directeur de recherche émérite, Vice-président du GIEC
Jean-Pierre BOURGUIGNON, mathématicien
Annabel DESGRÉES du LOÛ, directrice de recherche, Institut de recherche pour le développement.
Pascal HERSEN, directeur du laboratoire de physico-chimie, Institut Curie
Justine LACROIX, professeure de théorie politique, Université libre de Bruxelles (Belgique)
Brigitte MARIN, directrice, École française de Rome
Saadi LAHLOU, directeur, Institut d'études avancées de Paris

Membres élus présents :

Représentants des professeurs des universités et assimilés :

Dimitri EL MURR, département de philosophie

Représentants des autres catégories de personnels d'enseignement et de recherche :

Jean TRINQUIER, département des sciences de l'Antiquité
Sergii RUDIUK, département de chimie

Représentants des ingénieurs d'études et ingénieurs de recherche :

Christophe BATARDY, département des sciences de l'Antiquité
Stella MANET, bibliothèque

Représentants des normaliens élèves :

Jules PLASSART, département d'histoire

Représentants des normaliens étudiants, mastériens et doctorants :

Alex ASSING, département des sciences de l'Antiquité
Mathis MALLET, département de géosciences

Membres absents – procurations :

Felwine SARR, professeur à l'université de Duke, Durham, Caroline du Nord (EUA)
Catherine JESSUS, directrice de recherche, CNRS
Anne-Marie TURCAN-VERKEK, directrice d'études, École pratique des hautes études
Jean-François ALLEMAND, département de physique
Diane COUTELLIER, département littératures et langage

Membres de droit :

Frédéric WORMS, directeur
Valérie THEIS, directrice adjointe Lettres
Virginie BONNAILLIE-NOËL, directrice adjointe Sciences
Iegor GROUDIEV, directeur de la bibliothèque générale
Clotilde POLICAR, directrice des études Sciences

Invités permanents :

Emmanuel BASSET, délégué auprès du directeur
Myriam FADEL, directrice générale des services
Stéphanie TROUFFLARD, cheffe de cabinet

Invités sur des points spécifiques :

Lorna KIERSZENBLAT, responsable du pôle des affaires juridiques
Jean-Marc BERROIR, directeur du département de physique
Pierre PAOLETTI, directeur du département de biologie
Jean-Charles DARMON, directeur du département littératures et langage
Cédric MOREAU de BELLAING, directeur du département de sciences sociales
Charlotte JACQUEMOT, directrice du département d'études cognitives
Samuel ABIVEN, référent déontologue
Rodolphe VUILLEUMIER, référent intégrité scientifique

ORDRE DU JOUR

Introduction du président du conseil scientifique 5
Introduction du directeur (actualités de l'ENS-PSL et de PSL) 6
Approbation du procès-verbal du conseil scientifique du 18 juin 2025 9
I. Ressources humaines et budget 10
1. Campagne de moyens 2026 10
2. Ouverture de postes : présentation et discussion avec les directeurs et les directrices de départements concernés 13
3. Point sur les CPJ 18
II. Recherche et formation 22
1. Distinctions 22
2. Bilan des concours normaliens 2025 et perspectives 24
3. Présentation du programme « Femmes et filles de sciences » 29
III. Points divers 34
1. Référent déontologue et référent intégrité scientifique 34
II. Recherche et formation (suite) 37
4. Arrivée de chercheurs et chercheuses en provenance des États-Unis 37
5. Présentation de l'Institut géopolitique d'études avancées et de l'Institut IA et société 38
III. Points divers (suite) 42
2. Professeur extraordinaire 42
IV. Questions diverses 43

La séance est ouverte à 14 h 05.

Introduction du président du conseil scientifique

Jean JOUZEL remercie les membres pour leur présence à ce conseil. Il précise que Catherine JESSUS et Anne-Marie TURCAN-VERKEK ont donné procuration à Jean-Pierre BOURGUIGNON, et Saadi LAHLOU à Frédéric WORMS à partir de 16 heures.

Jean JOUZEL souligne qu'en cette année du 10e anniversaire de l'Accord de Paris, on ne peut ne pas évoquer le climat en introduction. La veille au soir, Laurent FABIUS est intervenu dans la salle Dussane, dans le cadre des débats du *Grand Continent*. De nombreux événements se sont tenus cette semaine autour de cette célébration.

Le conseil scientifique doit s'intéresser à la façon dont est considérée la science, et le fait d'entendre un président des États-Unis, à la tribune des Nations Unies, traiter le réchauffement climatique de canular et les chercheurs des sciences du climat d'escrocs interroge. Personnellement, Jean JOUZEL l'a déjà vécu, ayant été qualifié ainsi par Claude ALLEGRE. Cela implique la nécessité de témoigner scientifiquement et l'importance de conserver cette culture scientifique au sens large, avec une approche des faits et de la réalité dans tous les domaines. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas discuter, remettre en cause ce que pensent certains. Cependant, il faut à un moment remettre cette approche scientifique, au sens large, au cœur des certitudes, et en tout cas de ce conseil. C'est d'ailleurs le cas, et Jean JOUZEL en remercie ses membres.

Jean JOUZEL indique qu'il a assisté à toutes les COP depuis 2001, sauf l'an dernier. Dans le cadre de la convention sur les changements climatiques, trois accords ont été signés, à Kyoto, Copenhague et Paris. Ce dernier a une spécificité, car pour la première fois, les parties ont fixé un objectif chiffré, afin de limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2°C, et si possible à 1,5°C. En effet, elles s'étaient rendu compte que définir des objectifs de diminution dans les pays développés, comme c'était le cas dans les accords de Kyoto et de Copenhague, ne fonctionnait pas. Sachant qu'il fallait réduire les émissions, l'idée était d'arrêter d'augmenter leur part à partir de 2015. Il s'agissait donc de changer le fusil d'épaule et de demander aux pays ce qu'ils accepteraient, plutôt que de fixer des objectifs. Ils ont ainsi pris des engagements pour l'adaptation au changement climatique, qui ne sont pas discutés du tout. Ce qui fait l'intérêt de l'accord de Paris, c'est son universalité, car 195 pays l'ont ratifié, les États-Unis s'en étant retirés sous le gouvernement de TRUMP.

Néanmoins, un problème se pose, les engagements n'étant pas à la hauteur des objectifs. Ce n'est pas une surprise, et c'est inscrit dans l'accord de Paris. Un processus de révision a donc été mis en place, la première ayant eu lieu à Glasgow. La COP se tiendra cette année à Belém. Il est à souligner qu'un important travail a été accompli, en dehors de l'atténuation, qui a fait l'objet de nombreuses actions, notamment en termes de financement. Ainsi, la transition juste a été abondamment discutée, de même que les questions de climat et santé. Toutefois, l'accord est attendu sur le sujet de l'atténuation.

À cet égard, Jean JOUZEL aime à dire, comme la veille au soir, que l'accord de Paris est utile, car ayant globalement apporté un gain sur 10 ans. Sans lui et sans les engagements pris dans ce cadre, la planète continuerait sur une trajectoire émettrice. Ce qui a été fait la place plutôt sur une trajectoire à 3°C plutôt qu'à 4°C, soit un gain d'un degré. Toutefois, c'est deux fois trop par rapport à 1,5°C, et on est loin du compte.

Tous les pays n'ont pas déposé leurs engagements, loin s'en faut. Au total, 120 y ont procédé, dont très peu d'États africains. Si tout fonctionne bien, à horizon 2035, la somme des émissions s'élèvera à 55 milliards de tonnes équivalent CO_2. On peut ne rien entreprendre entre 2030 et 2035, ou

continuer sur les trajectoires actuelles et l'accord de Paris, pour gagner 3 milliards de tonnes équivalent CO_2, ce qui n'est pas négligeable. Cependant, il faudrait gagner 6 fois plus pour avoir des chances de se remettre sur une trajectoire à 2°C et 9 fois plus pour 1,5°C. On avance à petits pas, et il faudrait aller un peu plus vite.

Introduction du directeur (actualités de l'ENS-PSL et de PSL)

Frédéric WORMS estime impossible de ne pas commencer ce point d'actualité par un rappel du contexte. Il inclura celui que vient de rappeler Jean JOUZEL, auquel celui-ci participe si centralement. L'événement de la veille était en effet important, avec ce point sur l'accord de Paris 10 ans après. Il fait également référence à l'enjeu général sur la science, que Jean JOUZEL a mis en exergue.

Frédéric WORMS reviendra ainsi sur quelques éléments de contexte et la manière dont l'École y répond par ses dynamiques scientifiques, mais aussi sur des enjeux de société, qui recoupent ceux liés au climat notamment. Parmi ces éléments figurent l'actualité la plus immédiate et les sujets de politique nationale, dont le budget. Il en sera question lors de l'examen du point relatif à la campagne de moyens dans le cadre du budget de l'École, qui sera soumis la semaine prochaine au conseil d'administration. Il suit une trajectoire maîtrisée par l'établissement dans le retour à l'équilibre, mais avec à nouveau des incertitudes majeures, d'ordre politique, liées aux mesures nationales, leurs impacts et leur compensation pour l'ENS. Le déficit qu'elle maîtrise, et qui diminue grâce à ses efforts, reste corrélatif aux mesures non compensées par l'État et à l'incertitude plus grande que jamais pesant sur ces compensations, y compris sur le budget de la recherche en général.

À cet égard, Frédéric WORMS sait que Jean JOUZEL suit d'extrêmement près les inquiétudes de chacun quant aux discussions, en cours en ce moment même, sur le budget français de la recherche pour l'année prochaine. Il fait partie des grandes préoccupations nationales. Les universités se manifestent. Ce matin, les six ou huit derniers ministres de la Recherche ont alerté ensemble, dans un communiqué, sur la gravité inédite d'un retour en arrière majeur, notamment sur le financement de l'agence nationale de la recherche.

Frédéric WORMS juge également impossible de ne pas commencer par ce deuxième point de vigilance critique. Myriam FADEL évoquera peut-être plus précisément ce contexte dans son introduction de la campagne de moyens. L'établissement ouvre quand même des postes, le cœur de l'École étant constitué des personnes chargées des services aux élèves, des enseignants et des chercheurs, pour autant qu'ils relèvent de l'ENS. Bien entendu, certains sujets ne dépendent pas d'elle, mais des ressources existent chez PSL, dans l'appui pour son attractivité internationale. Cela reste un sujet absolument crucial.

Frédéric WORMS évoquera aussi, sans s'y attarder, deux points de politique générale et de préoccupation, toujours sous l'angle de la science. Jean JOUZEL a évoqué les attaques contre celle-ci aux États-Unis. Elles continuent de préoccuper l'École, et motivent des retours en France. L'ENS s'est également associée fortement, via PSL, aux inquiétudes de France Université sur la préservation des libertés académiques en France, dans un contexte national et international qui peut continuer à aggraver leur fragilisation.

L'École est profondément attachée aux libertés académiques, avec un volet lié à la responsabilité des chefs d'établissement. Elles peuvent et doivent parfois être conciliées avec d'autres questions tout aussi majeures, y compris d'ordre public. Toutefois, il est important que l'autonomie des chefs d'établissement soit préservée tout autant que le grand principe fondamental des libertés académiques, sans lesquelles il n'y a pas de science.

Frédéric WORMS souligne que l'ENS suit ces éléments au quotidien, et le rappelle en ouverture de ce conseil, dans une période où il faut traiter sujet par sujet. La défense des universités, des établissements et des institutions est aujourd'hui plus cruciale que jamais. Les libertés académiques ne sont pas dirigées contre les institutions, bien au contraire. Les instances de l'École, y compris ce conseil scientifique, en sont garantes.

Se posent également des questions de géopolitique et de conflits de plus en plus pressantes. La veille au soir, au moment où le *Grand Continent* tenait cet événement auquel Laurent FABIUS a assisté, El Mouhoub MOUHOUD, président de PSL, signait un pré-accord avec IP Paris, une école de commerce et le ministère des Armées sur une chaire des hautes études pour la souveraineté, auparavant appelées hautes études stratégiques. L'École normale y participera, notamment à travers le centre interdisciplinaire sur les enjeux stratégiques (CIENS), crucial aujourd'hui.

Un basculement des ressources, y compris en recherche, vers la défense et les armées interviendra probablement. C'est aussi un élément de contexte sidérant, qu'il faut prendre en compte. Cela peut avoir des conséquences sur les laboratoires. Il faudra donc aussi contribuer de façon interdisciplinaire, avec des réflexions en sciences humaines, philosophie politique et toutes les disciplines sur ces enjeux. L'ENS est ainsi présente sur ceux relatifs à l'intelligence artificielle, recoupant les défis de sécurité et de cybersécurité. Ainsi, il faut mettre dans chacun de ces basculements non seulement la science, mais toutes les sciences et les principes de la science, non seulement le contenu de telle ou telle science, mais l'interdisciplinarité et l'éthique même de la science.

Par ailleurs, Frédéric WORMS réitère que l'École reste toujours très active, avec PSL, dans le contexte des conflits au Moyen-Orient, en particulier à Gaza. Le programme Global University a reçu récemment 1 million d'euros de subventions, pour soutenir les universitaires. L'École reste sur cette position de transparence, de neutralité et de soutien académique, et demeure, avec tout PSL, très concernée, au sens français et anglais du terme, par ces événements et par ses actions spécifiques dans ses missions.

Ces éléments de contexte sont évidemment des signes d'un paysage dans lequel le rôle d'une école comme l'ENS n'est pas uniquement plus fragile, mais plus nécessaire et important que jamais. Heureusement, les prospectives scientifiques du ministère de tutelle placent les écoles normales en tant que vivier crucial de jeunes chercheurs. À l'échelle de 10 ans, des renouvellements majeurs et des départs à la retraite interviendront, et l'ENS pense qu'elle aura de plus en plus besoin de jeunes chercheurs. De ce point de vue, il faut tenir bon sur des sujets difficiles de débouchés, construire cet avenir avec des éléments de contexte prospectivement positifs, où l'École normale doit rester active, d'où l'importance des budgets, des recrutements et des projets dont le conseil traitera aujourd'hui.

Sur le plan scientifique, Frédéric WORMS souligne que l'École avance beaucoup sur l'intelligence artificielle, qui devient une dimension transversale, très centrale pour le développement, y compris au niveau de PSL. Dans ce cadre, il confirme l'arrivée au 1er janvier d'un directeur exécutif de la stratégie IA, chargé de la mettre en œuvre auprès du centre de sciences des données et de la direction de l'École. Il s'agit de Laurent DAUDET, professeur de physique à Sorbonne Université, qui a fondé une start-up et est retourné vers le monde académique. Il voulait mener une action sur le développement de l'IA. Frédéric WORMS salue son arrivée, grâce notamment au soutien de la fondation de l'École. Ce sera extrêmement porteur.

L'ENS sera présente non seulement au sommet sur l'IA, prévu à Delhi en février, mais aussi au pré-sommet à Paris. Une discussion se tiendra avec Thierry COULHON et l'IP Paris sur la façon dont PSL et l'École construiront, avec ce dernier, des événements communs sur l'intelligence artificielle en février prochain. En outre, la Nuit des données est prévue en septembre 2026, et l'ENS jalonnera avec le conseil scientifique ces étapes sur l'IA.

En outre, Frédéric WORMS évoque les grands enjeux de sciences. Il remercie Virginie BONNAILLIE-NOËL pour son action sur ce dossier, comme sur les autres, l'ENS ayant conclu des conventions fondamentales avec les trois grandes universités partenaires du département de mathématiques et applications, à savoir Sorbonne Université, Paris Saclay et Paris Cité. La dernière n'est pas encore signée, mais les grands principes sont établis, ce qui permet d'affirmer aujourd'hui qu'au prix d'un certain réajustement budgétaire, légèrement à la hausse, le modèle de ce département, très atypique et très central pour les mathématiques françaises et européennes, est préservé. Ce n'était pas forcément facile.

Par ailleurs, l'École réfléchit à l'avenir, en plein développement du centre d'études sur le climat, le CERES. Celui-ci devait de toute façon changer de direction en janvier prochain. Sa directrice étant, dans un mouvement atypique, en train de repartir aux États-Unis, Fabio D'ANDREA, actuellement directeur du département de géosciences, a été nommé directeur par intérim. L'ENS envisage avec lui une réflexion stratégique, dans le cadre de l'évolution des enjeux sur le climat, du master de sciences de la durabilité et du grand programme PSL Terrae, le développement du CERES constituant l'un des enjeux communs. Le conseil scientifique sera tenu informé de ces changements. D'ailleurs, si la séance se termine à l'heure, les membres pourront tous se rendre à 18 heures au pot du CERES.

Jean-Pierre BOURGUIGNON rejoint la séance à 14 h 24.

S'agissant des humanités, Frédéric WORMS évoque deux des colloques majeurs ayant marqué la rentrée, dont les programmes ont été remis sur table. Organisés notamment par Valérie THEIS, ils portent sur Marc BLOCH et la fusion des ENS, ainsi que sur Aimé CESAIRE, ce dernier colloque s'accompagnant d'une exposition extraordinaire, qui a lieu en ce moment à la bibliothèque que dirige Iegor GROUDIEV. Frédéric WORMS invite les membres du conseil à ne pas quitter l'École ce jour sans la visiter. Elle comprend des tableaux prêtés exceptionnellement, et deux manuscrits très précieux confiés par l'Assemblée nationale, qui y sont peut-être repartis lundi dernier.

En outre, des réflexions majeures sont tenues sur toutes les disciplines, notamment dans PSL. L'université annonce la création de prochaines *schools,* sur le modèle économique, qui reste à définir, de la *School of AI*. Une réflexion est ainsi prévue avec Stéphane VERGER, vice-président délégué arts et humanités, sur des projets de *School of Arts*, mais aussi de *School of Humanities,* ainsi que sur le climat et sur l'action publique.

Par ailleurs, quatre établissements de PSL sont en train de changer de direction, en premier lieu l'ESPCI, où Emmanuelle GOUILLART, physicienne et ancienne élève de l'ENS, devrait succéder à Vincent CROQUETTE. Sa nomination devrait être confirmée par une étape institutionnelle, mais elle a été classée première. L'École des chartes, l'École de physique et chimie de Paris et l'Observatoire de Paris sont aussi concernés.

Outre l'arrivée de la vice-présidente innovation et la restructuration de PSL, déjà mentionnées ici, Frédéric WORMS annonce que l'université a bouclé son équipe de gouvernance. La dernière arrivée, tout à fait enthousiasmante, concerne la vice-présidente déléguée à la vie étudiante, venue de Dauphine, Meltem ÖZTÜRK-ESCOFFIER, qui rejoint ainsi Alexandre ALLAUZEN et Dorothée BUTIGIEG dans l'équipe des affaires académiques et de la vie étudiante. Le conseil d'administration de PSL vient d'être renouvelé, avec de nouveaux élus, qui se réunissent deux fois la semaine prochaine.

Frédéric WORMS indique qu'il informera le conseil scientifique, à sa prochaine séance, des projets immobiliers essentiels pour l'École. Sur le plan sociétal, il fera transmettre le programme et les diapositives d'un événement important, tenu le 5 décembre dernier avec IP Paris, dans le cadre d'une forte collaboration avec l'X et les trois ENS de Lyon, Saclay et Rennes. À cet égard, il remercie tous ceux qui se sont impliqués dans le lancement de l'observatoire de l'égalité des chances, en particulier Jules PLASSART, car il s'agit d'un projet issu du colloque entre les quatre écoles

normales, auquel celui-ci avait participé. Cet observatoire financera, organisera et diffusera, d'une manière extrêmement précise, des enquêtes scientifiques sur les inégalités dans les concours, avec l'Institut des politiques publiques, en coopération avec les directions des statistiques des ministères de l'Éducation, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

L'École est très heureuse de cet événement important. Il y aura une intersection forte avec d'autres sujets de société, notamment le programme Femmes et filles de sciences, en plein développement lui aussi, et il faut en remercier Charlotte JACQUEMOT, qui le présentera ce jour. S'inscrit également dans ce paysage l'action des deux référents sur l'intégrité scientifique et sur la déontologie, qui se présenteront au conseil scientifique. De même, il convient de mentionner la relance par Romain PIGENEL, avec tous les départements, du plan DimENSion durable de l'École. Les référents dans ce domaine seront progressivement sollicités. Très concrètement, un alternant secondera Romain PIGENEL dans ce travail pour les enjeux de société.

Frédéric WORMS salue également l'action de la fondation de l'ENS, qui lui permet de lancer divers projets, notamment en matière d'immobilier, même s'il ne s'agit pas d'ouverture sur la société directement. Un grand projet de restructuration, non seulement de rénovation, mais aussi d'élargissement de la salle historique de la bibliothèque des Lettres sera annoncé publiquement le vendredi 18 décembre, avec un financement totalement autonome, en ressources propres supplémentaires. Frédéric WORMS espère une grande mobilisation des soutiens de l'École pour ces actions.

En outre, Frédéric WORMS souligne que l'ouverture sociale consiste pour l'École à être présente sur des sujets de société, être utile à la société par la science, notamment du climat, et être associée à la société, afin que celle-ci la soutienne. Plusieurs projets importants sont menés dans ce domaine. À cet égard, il salue le prix de l'innovation, remis par le club innovation de l'École normale, avec des mécènes qui financent des start-up issues de l'ENS et ayant une ambition immédiate d'utilité sociale. Un débat s'est tenu entre des fondateurs de start-up tout à fait exceptionnelles, notamment sur la santé.

Enfin, Frédéric WORMS signale que l'ENS sera présente en Inde, mais aussi sur différentes autres dimensions internationales.

En l'absence de commentaires ou questions sur cette introduction générale très riche, **Jean JOUZEL** propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour, auquel sera ajouté le sujet des CDSN en questions diverses.

Approbation du procès-verbal du conseil scientifique du 18 juin 2025

Jean JOUZEL soumet le procès-verbal du 18 juin 2025 à l'approbation du conseil.

Stéphanie TROUFFLARD précise que les modifications demandées par Saadi LAHLOU ont été prises en compte.

Le procès-verbal du conseil scientifique du 18 juin 2025 est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention.

I. Ressources humaines et budget

1. Campagne de moyens 2026

Myriam FADEL se propose d'introduire ce point par quelques propos généraux. À la lecture de son intervention dans le procès-verbal de la séance du conseil scientifique du 12 décembre 2024, elle se rend compte que peu de changements se sont produits depuis. Le contexte budgétaire, qu'elle s'apprête à détailler, reste le même, avec le souhait qui demeure d'un retour à une trajectoire d'équilibre et la volonté ferme de déployer une politique de ressources humaines évitant de sacrifier cette manne importante par rapport aux contraintes.

Depuis 2022, l'École normale enchaîne des déficits comptables, à hauteur de 3,1 millions d'euros en 2022, 3,4 millions d'euros en 2023, 4,7 millions d'euros en 2024, et sans doute 1,8 million d'euros en 2025, sachant qu'il faudra attendre le compte financier pour le confirmer. Le budget de l'ENS s'élève à 155 millions d'euros environ. Les causes de ces déficits sont identifiées et ont déjà été évoquées dans cette instance. Elles sont exogènes et désormais structurelles. L'une des principales tient aux mesures gouvernementales partiellement ou pas du tout compensées par la subvention pour charge de service public. Cette contrainte exogène continue de peser lourdement sur le budget, de même que l'augmentation continue des coûts de fonctionnement de l'École (fluides, sécurité, denrées alimentaires, etc.), liée à l'inflation et à la hausse du SMIC, notamment. Il en résulte une charge supplémentaire de 30 %, en moyenne.

Il faut donc composer avec ces contraintes exogènes et désormais structurelles pour construire le budget. Les déficits sont financés par le fonds de roulement de l'École, ce qui n'est pas une bonne nouvelle, car cela signifie qu'elle puise dans son livret A pour faire ses courses. Pour cette raison, il convient de marquer le souhait fort de la direction de s'inscrire dans une trajectoire de retour à l'équilibre. La tutelle budgétaire l'y enjoint, et elle doit le faire. Sinon, elle s'appauvrit d'année en année, et utilise son épargne non pour l'investissement, mais pour le fonctionnement.

La construction du budget a ainsi été guidée par cette trajectoire de retour à l'équilibre, importante et absolument nécessaire, avec toujours les mêmes contraintes. De nouvelles mesures décidées par l'État ne sont pas financées, et s'élèvent à près de 2,3 millions d'euros. La politique d'augmentation des bas salaires, dont il faut se réjouir, se poursuit. Le SMIC a un impact énorme sur les normaliens fonctionnaires stagiaires, qui émargent à ces montants. La hausse du point d'indice, conformément aux mesures GUERINI, dont l'École se félicite, doit également être financée, tout comme la progression de 4 points du CAS Pensions. L'année dernière, dans cette même instance, la direction se disait assez confiante sur la compensation par le gouvernement de cette mesure. Il y a procédé en 2025, et une nouvelle augmentation de 4 points est attendue en 2026. Or, il est annoncé qu'elle ne sera que partiellement couverte, à hauteur de 40 % ou 50 %. Concrètement, cela représente environ 1,9 million d'euros de charges supplémentaires pour l'École.

La nouveauté, dont l'ENS se réjouit, tient à la mise en place de la protection sociale complémentaire, ouverte à tous les agents publics. Il s'agit d'une évolution importante dans la fonction publique. Pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le marché public a été remporté par la MGEN. Cette nouvelle mutuelle sera déployée dans les établissements au 1er mai 2026. Aucun financement n'est prévu dans le projet de loi de finances pour cette charge. Des discussions ont eu lieu avec le gouvernement, qui laissait le choix à l'établissement de la mettre en œuvre, ou pas. L'École a pris la ferme décision de le faire à la date prévue, car il est impensable de ne pas déployer cette mutuelle pour tous ses agents, qui ont des employeurs différents dans les UMR. C'est faire peser sur l'établissement une décision lourde concernant un progrès social. Il financera donc cette mesure, pour un coût de 500 000 euros en moitié d'année.

Ainsi, la construction du budget nécessite de trouver 5,3 millions d'euros, incluant les coûts de fonctionnement. Le BI 2026 affiche un déficit très réduit de 870 000 euros. La trajectoire de retour à

l'équilibre est ainsi prise, même si celui-ci n'est pas encore atteint, grâce à tous les efforts accomplis par toutes les communautés de l'École. Il convient de les maintenir, en diminuant les dépenses. En ce qui concerne le fonctionnement, le budget a été construit sur les mêmes mesures que l'année dernière, avec une diminution des charges et du nombre de professeurs invités, l'absence d'actions incitatives, etc.

L'établissement continue à optimiser ses recettes et à essayer de dégager des ressources propres, en rehaussant les frais d'inscription au diplôme et les loyers des internats, en créant des frais d'inscription à la bibliothèque, en augmentant les frais de gestion sur les contrats de recherche. Et il doit absolument maintenir la forte dynamique partenariale, qui le caractérise, pour apporter plus de contrats de recherche et de mécénat et augmenter sa part de ressources propres. Sur un budget de 155 millions d'euros, celles-ci représentent à peu près 53 millions d'euros, soit 30 %.

En outre, dans la construction du budget, un souhait perdure, à savoir que la politique RH demeure prioritaire, en stabilisant la masse salariale, représentant l'enveloppe la plus importante, aux alentours de 71 % du total. Le but est de ne pas la grever en supprimant des postes, par exemple, comme cela a été le cas dans d'autres établissements d'enseignement supérieur. L'École garde une campagne RH, avec un regard sur les départs à la retraite, au nombre de 8 en 2026 et 10 en 2025. Ces postes seront renouvelés, contrairement à la fonction publique, où seul un sur deux l'est. Le taux d'arbitrage demeure identique à celui de 2025, les demandes exprimées par les structures étant satisfaites à 64 %. Le coût de la campagne de ressources humaines en 2026 s'élève à 4,7 millions d'euros, contre 5,2 millions d'euros l'année précédente. Le recours à des recrutements et transformations d'emplois contractuels moins coûteux explique la diminution de la masse salariale, sans suppressions de postes.

La campagne RH prévoit l'ouverture de 7 concours, dont 3 pour les emplois BIATSS et 4 pour les emplois académiques, qui seront détaillés par les directrices adjointes. Un volant de 126 contractuels environ (91 BIATSS, 35 emplois académiques) est programmé, avec 2 créations et 71 transformations, ou repyramidage de postes, et remplacements. Des besoins temporaires seront pourvus avec 49 CDD.

Le budget de la DGS comprend les coûts de fonctionnement de l'École. Concernant les marchés publics (entretien, sécurité, déchets, etc.), une augmentation de 1 million d'euros est prévue, l'établissement étant arrivé à stabiliser ce poste de dépenses. Sur la partie RH, un effort énorme a été consenti sur le recrutement des apprentis et alternants, selon la politique que l'ENS souhaite maintenir. Elle se déroule très bien dans les services de la DGS, notamment informatiques ou de restauration. Cet effort sera donc poursuivi avec 9 contrats d'alternance pourvus en 2026.

Pour conclure, Myriam FADEL réitère ses propos de l'année dernière : l'assise financière de l'établissement est saine et soutenable au regard des trois critères du décret financier. Concrètement, sa masse salariale représente 71 % de ses recettes, le seuil d'alerte étant fixé à 83 %. En ce qui concerne le fonds de roulement, il s'élève à 30 millions d'euros, soit 74 jours de fonctionnement, le critère étant alarmant en deçà de 15 jours. S'agissant de la trésorerie, elle s'établit à 40 millions d'euros, soit 117 jours de fonctionnement, l'établissement se situant ainsi au-dessus du critère de 30 jours.

Cependant, Myriam FADEL répète ses propos introductifs, mais aussi de l'an dernier : derrière cette santé financière, le fait de combler les déficits successifs, liés à des causes exogènes et structurelles, est en train d'appauvrir l'École, car elle use du fonds de roulement pour payer du fonctionnement.

Jean-Marc BERROIR et Pierre PAOLETTI rejoignent la séance à 14 h 43.

Frédéric WORMS ne répétera pas les remarques formulées dans son introduction générale. Il remercie non seulement Myriam FADEL, mais aussi tous les services et toute la communauté de

l'École, qui accompagnent ces efforts, les construisent même et y contribuent. Il réitère que la trajectoire est maîtrisée. L'établissement ne peut aller plus loin sur certains sujets d'économies. Il préserve le nombre de CDSN qui, à un moment donné, était susceptible d'être touché.

Saadi LAHLOU formulera deux brefs commentaires, dont l'un ne surprendra pas. Comme l'a souligné Frédéric WORMS, l'air est à la guerre, et pas uniquement en France. Non seulement les budgets de recherche français vont basculer en partie vers la défense, mais exactement le même son de cloche résonne dans les couloirs de Bruxelles. Il faut donc se préparer soit à travailler sur des financements mixtes, soit à se serrer la ceinture sur le plan de la recherche en ce qui concerne ceux d'origine européenne.

Saadi LAHLOU n'insistera pas sur sa deuxième remarque, car il l'émet trop régulièrement. Le fait est que la source évidente de financement dans les années à venir réside dans la formation continue. Un groupe de travail, avec d'autres universités, réfléchit sur ce sujet. Il est convaincu qu'il vaut vraiment la peine d'étudier ce qui peut être mené en commun, s'agissant d'un des objectifs de ce groupe depuis ses deux dernières réunions.

Frédéric WORMS a évoqué ce basculement vers la défense, car il peut être parfois cohérent pour l'École et ses laboratoires. Ainsi, dans le domaine de l'IA, des sujets de cryptos et de cybersécurité sont déjà mobilisés.

Par ailleurs, la direction ne détaille pas tout le budget au conseil scientifique, mais pourrait le faire sur certains aspects, comme au conseil d'administration. Un travail sur la formation continue à l'ENS et à l'échelle de PSL, supposant d'articuler ces deux niveaux et d'agir en commun avec toutes les universités dans un contexte qui va devenir concurrentiel, est compliqué, même si Saadi LAHLOU et son institut ouvrent un espace de discussion et de réflexion collective très important. L'École travaille beaucoup avec l'Institut de l'ENS sur la question de la diversification des ressources propres. À l'échelle de PSL, il ne s'agira pas seulement de formation continue, mais aussi de nouveaux diplômes, *bachelors* et masters internationaux, avec des frais d'inscription maîtrisés socialement et une idée de progressivité progressiste.

Jules PLASSART remercie Myriam FADEL pour la présentation du budget, qui sera davantage discuté au conseil d'administration, y compris par les élus étudiants. Il souhaite savoir ce qu'il en est concrètement, à partir de 2026, des frais d'inscription, multipliés par 4 l'année dernière, et de l'augmentation des loyers. Il relève que la trajectoire ne tend pas à revenir à la situation antérieure. Cependant, un texte a été voté, soulignant que ces mesures visaient à pallier le déficit. Il demande ainsi s'il est prévu une stabilité par rapport à l'année qui vient de s'écouler, qui a vu un grand effort de la part des étudiants, ou s'il faut s'attendre à une aggravation de la situation.

Frédéric WORMS rappelle qu'une motion a été votée à ce sujet, confirmant ce que l'École ferait de toute façon, à savoir réexaminer les mesures permettant de pallier le déficit, si et quand il ne sera plus présent. Il existe donc une clause explicite de révision légitime, et de discussion en tout cas. Il n'est pas prévu de proposer la semaine prochaine un alourdissement supplémentaire des mesures prises l'an dernier sur ce plan. Il l'a indiqué de façon peut-être trop implicite, mais il pense que l'établissement a atteint un palier. Des efforts supplémentaires ont été consentis, avec des ressources propres complémentaires. De nouvelles mesures ont été votées concernant les frais de gestion de la fondation de l'ENS, par exemple. Ces questions seront rediscutées avec les élus étudiants au conseil d'administration.

Stella MANET demande des précisions sur l'absence totale de mention des bibliothèques dans le document présenté, dont elle comprend qu'il n'a pas encore été discuté en conseil d'administration.

Myriam FADEL confirme qu'il s'agit d'un oubli et précise que les autorisations d'engagement inscrites au budget initial 2026 pour les bibliothèques s'élèvent à 1,081 million d'euros, contre

1,059 million d'euros l'année dernière, soit un écart de 21 000 euros, qu'il reste à approuver en conseil d'administration.

Valérie THEIS explique cet oubli par le fait que, traditionnellement, la ligne des bibliothèques était fondue dans celles des Lettres. Or, il a été signalé à la cellule pilotage qu'elle concernait aussi les Sciences, avec la bibliothèque des sciences expérimentales et les abonnements scientifiques. Il était donc préférable de distinguer les bibliothèques du réseau dans une ligne dédiée, pour qu'elles soient visibles. S'agissant d'une nouveauté, il y a eu un bug dans le tableau, qui n'était pas volontaire.

2. Ouverture de postes : présentation et discussion avec les directeurs et les directrices de départements concernés

Virginie BONNAILLIE-NOËL précise que pour les Sciences, 7 demandes ont été reçues, concernant 6 postes de professeurs et 1 poste de maître de conférences. Pour les rangs A, 4 demandes de remplacement et 2 demandes de transformation de postes au titre de l'article 46-3 ont été formulées. Il a été choisi de retenir deux projets, l'un en physique et l'autre en biologie.

Le premier prendrait la forme d'un poste au titre de l'article 46-3, ciblé sur la physique pour la transition, en accord avec ce qui est souligné depuis plusieurs années sur le contexte très particulier du département concerné. En effet, celui-ci dispose de 7 maîtres de conférences, dont 6 HDR, ayant pour la très grande majorité un niveau de professeur ou directeur de recherche, alors que très peu de postes de professeur sont ouverts dans les universités environnantes. Cela avait créé un embouteillage dans ce département, car l'ENS n'avait pas ouvert de postes au titre de l'article 46-3, quand les universités ont commencé à le faire. Cette situation a été relevée lors de la dernière évaluation, où le comité de visite a demandé à l'École de consentir des efforts pour prendre en compte la carrière de ses maîtres de conférences. Il a donc été choisi de cibler les demandes sur une thématique stratégique pour l'ENS, à savoir la physique pour la transition.

En biologie, l'équipe de la dynamique du dialogue bactérie-cellule est actuellement dirigée par une personne, dont la mise à disposition arrive à terme. Pour en assurer la direction l'année prochaine, il a été choisi d'ouvrir ce poste de professeur d'université.

Jean-Marc BERROIR explique que le poste en physique pour la transition répond à une priorité scientifique du département, qui connaît de gros travaux, avec la réfection du grand hall. Dans ce cadre, son projet phare consiste à utiliser les laboratoires qui y seront disponibles dès 2027, pour développer un nouvel axe de recherche autour de la physique pour la transition, en restant dans la physique fondamentale, mais en visant des domaines qui pourraient avoir des applications assez rapides pour des transformations de la société.

Ce projet est fortement soutenu par les tutelles, l'ENS et PSL, où une CPJ vient d'être pourvue dans ce domaine, ainsi que par le CNRS. Il est également associé à une nouvelle offre de formation, le département mettant actuellement en place un nouveau parcours de son master ICFP, qui s'appellera climat et énergie et démarrera dès septembre prochain. Il était jusqu'à présent largement porté par Lydéric BOCQUET, qui vient d'être nommé professeur au Collège de France. C'est une très bonne nouvelle pour l'École normale et le département, mais elle l'est moins pour le projet, où il était très moteur. Il ne pourra plus s'y consacrer avec autant d'énergie et il est nécessaire de trouver un collègue pour le porter. Tel est vraiment l'objectif scientifique de ce poste.

En outre, le vivier de maîtres de conférences titulaires de l'HDR depuis longtemps est important au sein du département. Comme souligné par différents comités, tels que le Hcéres ou les *visiting committees*, ils sont tous d'un niveau professeur. Actuellement, parmi les six maîtres de conférences HDR, dont le niveau de professeur est indiscutable, au moins trois peuvent candidater sur un profil de physique pour la transition. L'un d'eux, Christophe GISSINGER, est très moteur dans ce projet, car portant en particulier le nouveau parcours de master. Il est du domaine hydrodynamique et

physique non linéaire, avec des centres d'intérêt autour de la physique pour la transition. C'est un candidat d'excellente qualité pour ce poste. De plus, suite au départ en retraite de Stephan FAUVE, il n'y a plus de professeur dans cette thématique.

Par ailleurs, il convient de mentionner ceux qui font de la physique quantique. Il n'est pas certain qu'ils puissent tous conduire un projet de physique pour la transition, mais au moins deux pourraient le faire. Le département disposera à coup sûr d'un vivier d'excellents candidats à ce poste, et c'est une très belle opération pour lui.

Jean-Charles DARMON et Cédric MOREAU de BELLAING rejoignent la séance à 14 h 54.

Pierre PAOLETTI indique que le projet en biologie s'articule autour de la génétique génomique, qui est un des quatre grands axes de développement de recherches du département, de l'IBENS, avec la biologie cellulaire, les neurosciences et l'écologie, environnement, biodiversité. Cet axe est absolument majeur, avec l'étude de l'expression, de la régulation et de l'évolution des génomes. Un champ absolument passionnant est en plein développement et sera renforcé à travers l'arrivée d'une personne via *Choose France* : les petits ARN et les ARN en général dans la régulation des systèmes vivants.

Par ailleurs, le département souhaite stabiliser et pérenniser Alice LEBRETON, directrice de recherche à l'INRAE et chef d'équipe à l'IBENS, dont la mise à disposition à l'ENS en tant que professeure arrive à échéance au 31 août 2026. Ce sera un poste ouvert et compétitif au titre de l'article 46-1. Néanmoins, l'institut aimerait vraiment garder cette candidate. C'est une chercheuse de très bon niveau et une enseignante remarquable, adorée des étudiants. Elle enseigne depuis deux ans en L1, M1 et M2. Elle porte au sein du département le master PSL en sciences de la vie, qui s'appelle IMALIS, et en est devenue un pilier. Elle intervient également dans le programme médecine-sciences, qui vise à former des médecins à la recherche.

Cette prochaine ouverture de poste constitue un mouvement très important pour le département, dans un contexte où il perd deux collègues en génétique génomique. Olivier COLLIN est devenu médecin du travail à l'ENS, suivant ainsi un de ses vieux rêves. Après avoir été maître de conférences, il a étudié la médecine et fait un internat en médecine du travail. Quant à Morgane THOMAS-CHOLLIER, qui était maître de conférences, elle est en train de passer au CNRS pour prendre la direction de l'Institut français de bio-informatique, une des infrastructures nationales en biologie et santé. C'était son souhait depuis un certain temps, et le département en est très content pour elle. Toutefois, il perd un autre maître de conférences en génétique génomique.

Frédéric WORMS remercie les intervenants pour tout le travail très fin de dialogue interne, d'abord dans les départements, puis avec Virginie BONNAILLIE-NOËL et Valérie THEIS. Ces décisions sont prises dans des contextes très contraints par rapport à d'autres postes, et très normés et pesés sur les principes qui viennent d'être exposés. Des critères sont établis pour ces postes réservés à des maîtres de conférences habilités, lesquels peuvent constituer une sorte de vivier à terme. Ils consistent à porter des grands projets de recherche. Ce n'est pas du tout fondé sur une sorte de principe général, mais à chaque fois sur un travail individuel, avec des critères très précis, et Frédéric WORMS remercie tout le monde du travail accompli en la matière.

Valérie THEIS explique que cette année, les départements Lettres ont demandé 2 postes de professeur d'université en création et 4 en remplacement de collègues partant à la retraite, ainsi qu'un poste de maître de conférences en création et 3 en remplacement, dont un n'est pas disponible, le support n'ayant pas été rendu à l'École pour l'instant. Comme elle l'a indiqué aux directeurs de département il y a un peu plus d'un mois, dans l'impossibilité d'accéder à toutes ces demandes, les postes de professeurs d'université ont été privilégiés, parce qu'ils sont normalement plus structurants en termes de responsabilités collectives et surtout d'encadrement des recherches jusqu'au niveau du doctorat. Parallèlement, deux domaines ont été priorisés, pour éviter qu'un

champ disciplinaire majeur de l'École ne soit entièrement paralysé, sachant que cela n'implique pas d'oublier les autres demandes.

Si le conseil d'administration confirme cette proposition, un poste au département de sciences sociales sera ouvert en sciences juridiques, visant les sections 1, 2 et 3 du CNU, en remplacement de Jean-Louis HALPÉRIN, qui était vraiment un pilier du département. Celui-ci a besoin de recruter son successeur pour fonctionner. Par ailleurs, dans le département littératures et langage, un poste en littérature française et francophone des XX^{e} et XXI^{e} siècles, 9^{e} section du CNU, sera ouvert en remplacement de Dominique COMBE, autre figure majeure de l'École. Dans cette sous-discipline, les demandes d'encadrement de la part des étudiants sont extrêmement nombreuses, car beaucoup veulent travailler en littérature française contemporaine.

Pour le poste de professeur des universités en droit, une petite difficulté supplémentaire se pose pour l'instant, car il fait partie des disciplines à agrégation du supérieur, pour lesquelles il n'est pas possible d'ouvrir plus de postes à l'université qu'il n'y a de postes ouverts à l'agrégation. Il convient donc de faire remonter les demandes très en amont, la date ayant été fixée au 7 novembre cette année. Or, la DGESIP a oublié d'envoyer à l'ENS la circulaire précisant ce calendrier. Elle l'a reconnu, et Frédéric WORMS lui a adressé un courrier pour solliciter la réintégration de cette demande. Tout devrait donc bien se terminer.

Jean-Charles DARMON souligne que le poste de professeur en littérature française et francophone des XX^{e} et XXI^{e} siècles est structurant à tous égards pour le département. Celui-ci irait vers une quasi-paralysie, si Dominique COMBE n'était pas remplacé. Il ne s'agit évidemment pas d'un remplacement à l'identique : ce n'est pas possible et ce n'est peut-être pas ce qui est recherché. Ce poste est une priorité absolue, d'abord parce qu'il constitue la clé de voûte du dispositif de formation et de recherche, dont dépendent l'identité et le rayonnement international du département.

Dans le domaine couvert, à savoir les XX^{e} et XXI^{e} siècles, se manifeste, et de loin, le plus grand nombre de demandes des étudiants en matière de formation et d'encadrement, notamment en vue d'obtenir des CDSN ou des projets de thèse. Ceux s'orientant vers le XVII^{e} siècle, par exemple, sont beaucoup moins nombreux. Par ailleurs, le département tient beaucoup à la dynamique d'intégration progressive des unités de recherche, ce qui n'a pas toujours été le cas. Or, ce domaine est aussi celui où les liens avec les structures rattachées au LILA sont les plus forts, notamment avec la République des savoirs ou le centre de philosophie française contemporaine Philo-FR.

Il est certain qu'un professeur en littérature française contemporaine est plus indiqué pour des collaborations, une dynamique de recherche commune. L'UMR ITEM, avec les grosses équipes sur les manuscrits, concerne plutôt les auteurs du XX^{e} siècle. Césaire en constitue un bel exemple en ce moment. Même si l'institut s'ouvre sur les siècles plus anciens, c'est quand même très minoritaire. On peut également évoquer le Lattice, avec le traitement automatique des langues et le lien avec la littérature contemporaine, et même l'immédiat contemporain, s'agissant de l'IA par exemple.

En ce qui concerne les besoins d'enseignement, le département a placé l'axe littérature et philosophie comme dominant dans le parcours du master littératures, théorie, histoire, qu'il porte et dont ce professeur aura vocation à prendre la direction. Le département aimerait poursuivre une série de cours obligatoires pour tous les élèves, par exemple sur le thème « poésie et philosophie au XX^{e} siècle ». Il est certain que ce professeur aura un rôle déterminant dans l'encadrement des recherches entre masters et doctorats, et dans l'orientation des élèves et étudiants à la sortie de l'École. Ainsi, plus des trois quarts des demandes de CDSN en littérature française concernent les XX^{e} et XXI^{e} siècles.

Ce poste est également très important pour le rayonnement international du département. Son réseau, notamment avec les universités américaines, concerne en priorité les XX^{e} et XXI^{e} siècles. En outre, ce professeur aura vocation à assurer des tâches collectives essentielles pour la vie du

département, telles que sa direction dans quelques années, celle du parcours de master et éventuellement même de la mention humanités, à terme.

Ainsi, le département vise un profil large, même s'il a quelques préférences. Il ne souhaite pas restreindre le vivier, par exemple aux études francophones. Cela limiterait trop le champ d'excellence dans lequel il s'agit de puiser. L'École normale, en tout cas en littérature, a besoin d'un profil polyvalent, capable de s'adapter à toutes sortes de questions et de problématiques. Parallèlement, il serait bon qu'il inclue le domaine de la théorie littéraire, puisque c'est une des grandes traditions du département. Il concerne de près les XX^{e} et XXI^{e} siècles, mais aussi les études francophones post-coloniales, d'autant que le programme transversal Suds, avec un séminaire sur les littératures des Suds, est désormais hébergé par le LILA. L'ITEM joue un rôle important, mais pour des raisons d'équilibre, il faudrait que le département compte un professeur chercheur pouvant collaborer avec les autres chercheurs issus, pour l'essentiel, de THALIM et Sorbonne Nouvelle.

Enfin, Jean-Charles DARMON souligne qu'il ne s'agit pas de trouver un profil identique à celui de Dominique COMBE, mais d'éviter, en renouvelant en profondeur les enseignements et les recherches dans ce département, que les dynamiques en cours de développement ne soient brisées, voire de faire en sorte qu'elles connaissent un nouvel essor.

Valérie THEIS rappelle que Cédric MOREAU de BELLAING a pris la direction du département de sciences sociales depuis la rentrée, à la suite de Johanna SIMEANT-GERMANOS.

Cédric MOREAU de BELLAING se dit très heureux de présenter au conseil scientifique ce poste de professeur. La demande en a été formulée, car Jean-Louis HALPÉRIN, professeur d'histoire du droit, part à la retraite le 1er janvier 2026. Il convient donc d'assurer la continuité des enseignements, celui-ci en assurant de nombreux et très variés, tels que l'introduction au droit privé et au droit public, le droit comparé, l'histoire de la justice ou la métamorphose des ordres juridiques, pour ne citer que ceux qu'il dispensait l'année dernière. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'ouverture du poste dans les trois sections CNU de droit a été demandée.

Il s'agit aussi de s'assurer que l'effort absolument majeur qu'aura fourni Jean-Louis HALPÉRIN dans l'espace de la recherche juridique, qu'il a durablement marqué de son empreinte et qui est internationalement reconnu, puisse être perpétué au sein de l'École. Cette particularité est très remarquée.

La reconduction de ce poste constitue également un enjeu central pour le fonctionnement du pôle droit au sein du département, car il repose sur un poste de professeur, un poste de maître de conférences, un poste de professeur attaché et l'engagement volontaire de collègues du CNRS. En outre, il répond à un besoin général pour un département qui aura connu, en deux ans, deux départs à la retraite de professeurs des universités.

Cédric MOREAU de BELLAING voudrait insister sur un point supplémentaire : ce poste est à ses yeux essentiel pour assurer la perpétuation d'une double mission que se donne le département. La première, fort classique, consiste à former à la recherche par la recherche. Et la seconde est peut-être un peu moins courante dans cette discipline que dans d'autres de lettres, sciences humaines et sociales, à savoir contribuer, au niveau national, à fournir des doctorants aux débouchés professionnels très nombreux et diversifiés. C'est un des traits distinctifs du pôle droit de l'ENS.

En outre, le droit au sein du département participe à une formation plus générale des étudiants à occuper des fonctions dans la conduite de l'action publique. Ce point est central, et il y contribue au moins sous deux rapports. En premier lieu, l'existence d'une offre solide et réfléchie d'enseignement juridique forme ses étudiants à la préparation aux concours administratifs, ce qui est très important. Ainsi, le département vérifie le nombre d'élèves et étudiants s'y destinant qui suivent des cours de droit.

Par ailleurs, Cédric MOREAU de BELLAING est particulièrement attaché au fait que le droit joue un rôle majeur dans la formation de ce qu'on pourrait appeler un certain esprit de l'action publique, irrigué par les sciences académiques. En effet, il est ici adossé à une formation par la recherche. Le département dans son ensemble fournit un effort important dans cette direction. Il participe activement à la mineure politiques publiques et dispose d'une spécialisation politique et sciences du gouvernement. Un certain nombre de coopérations d'enseignement et de recherche place au cœur de leurs préoccupations la question de l'action publique et favorise un travail interdisciplinaire de ce point de vue. Des étudiants visent la haute fonction publique via les concours. Et nombre d'instances intermédiaires de production d'action publique ou d'aide à l'action publique, organismes publics ou parapublics tels que l'INSEE, la DEPP ou le SDSE du ministère de la Justice, contribuent à mieux orienter l'action publique sur le fondement de connaissances des réalités fondamentales de la société française, notamment.

Former les étudiants aussi bien à la recherche qu'à ces formes d'action publique, irriguées par les savoirs issus du monde académique, constitue un enjeu majeur pour le département. Il implique un travail et des collaborations interdisciplinaires où le droit occupe une place de choix. Pour toutes ces raisons, ce poste semble tout à fait indispensable à la poursuite des missions de formation et de recherche que le département souhaite accomplir.

Dimitri EL MURR se dit très intéressé par les propos de Jean-Charles DARMON, qui a qualifié de structurant l'axe littérature et philosophie de ce poste. Aussi, il demande si celui-ci irait jusqu'à intégrer un philosophe dans le comité, pour que cet axe soit pris en compte.

Valérie THEIS signale que toutes les propositions doivent d'abord être validées par la direction, avant le CSR, mais elle estime que c'est une très bonne idée.

Jean TRINQUIER note que les quatre recrutements en lettres n'incluent aucun maître de conférences, car il serait moins structurant qu'un professeur. Cependant, si tout le monde agit comme l'ENS, il n'y aura plus de postes de maître de conférences nulle part. Cela entraîne une reconfiguration des carrières.

D'autre part, Jean TRINQUIER retient de la présentation des tableaux d'arbitrage de la campagne de moyens et de la situation budgétaire de l'École que l'emploi n'est pas sacrifié. Toutefois, il n'est manifestement pas possible d'éviter qu'il serve malgré tout, d'une façon ou d'une autre, de variable d'ajustement. À cet égard, il souhaite connaître le nombre de postes d'enseignant-chercheur titulaire envisagés pour les lettres et les sciences.

Valérie THEIS signale que certains enseignants-chercheurs étaient déjà partis l'année dernière. En attente à remplacer, il y a en Lettres 4 professeurs des universités et trois maîtres de conférences.

Virginie BONNAILLIE-NOËL ajoute qu'en sciences, il ne s'agit pas de départs définitifs. Ainsi, Morgane THOMAS-CHOLLIER est détachée à 75 % pour l'instant, et ira bientôt à 100 %. Le Dr COLLIN est toujours présent, mais plus au département. Par ailleurs, un départ en retraite a eu lieu cet été, le poste concerné étant un 46-3.

Frédéric WORMS ajoute que les chiffres sont disponibles dans les rapports RH soumis au comité social d'administration, puis au conseil d'administration. Ils pourront également être transmis au conseil scientifique. En effet, il est bon que ses membres connaissent le nombre de départs en retraite et de remplacements, les statistiques année par année, de même que le nombre de postes provisoires, pour tous les emplois que l'École ne peut pourvoir de manière statutaire. À cet égard, Frédéric WORMS note que la présentation de la campagne de moyens au conseil scientifique est une nouveauté.

Myriam FADEL précise que les chiffres figurent dans le tableau des emplois, le n° 2 de la liasse budgétaire, où les enseignants-chercheurs sont distingués des BIATSS. Il s'agit d'une prévision sur

le budget 2026, avec 148 enseignants-chercheurs titulaires et 93 en CDD. Par ailleurs, la direction transmettra le rapport social unique, où figure un état de la population d'enseignants-chercheurs et de chercheurs en 2024.

Jean TRINQUIER demande des précisions sur la différence entre les recrutements et les départs d'enseignants-chercheurs titulaires cette année.

Emmanuel BASSET pense que considérer les chiffres année par année n'est pas forcément pertinent, car le remplacement d'un poste est souvent retardé d'au moins un an. De plus, il faudrait que Jean TRINQUIER soit plus précis quant aux données qui l'intéressent, s'il s'agit des postes d'enseignants-chercheurs titulaires, sachant qu'il y a différents statuts, tels que les maîtres de conférences, les professeurs des universités, les professeurs juniors, les professeurs contractuels, et s'il faut exclure les PRAG ou pas. En effet, les 148 évoqués plus tôt incluent ces derniers.

Emmanuel BASSET note qu'un point global pourrait être présenté, y compris pour apprécier la tendance avec un peu de recul et pour clarifier le sujet, qui peut susciter des questions. Il serait bon de montrer que l'ENS mène une politique volontaire de recrutement académique sur postes permanents depuis un certain nombre d'années. Ainsi, le rapport Hcéres de 2012 ou 2013 faisait état de 100 enseignants-chercheurs titulaires à l'ENS. Aujourd'hui, ils sont entre 125 et 130, hors PRAG. Cela montre une dynamique assez forte du recrutement et cette tendance a été plutôt poursuivie ces dernières années, dans un effort global de la direction d'allouer plus de ressources, notamment à l'enseignement, à travers une augmentation des missions doctorales. Un point détaillé pourra être établi sur le sujet, pour que tout soit clair, sachant que les statistiques d'une année sur l'autre ne sont pas toujours totalement lisibles.

Valérie THEIS ajoute que lors des points de situation avec les collègues de la DRH, ceux-ci ont évoqué un nouveau départ à la retraite pour les enseignants-chercheurs. Or, la direction n'en était pas informée. Aussi, il vaut mieux raisonner sur plusieurs années, pour connaître le nombre réel de postes en attente de remplacement.

S'agissant des maîtres de conférences, Valérie THEIS assure qu'il n'est pas question que l'ENS abandonne ce type de recrutement. Il se trouve qu'actuellement, ces postes sont plus nombreux que ceux de professeur d'université. Ces derniers n'existent pas dans toutes les disciplines à l'École, et lorsque l'un d'entre eux disparaît, il en résulte un manque considérable. A contrario, plusieurs maîtres de conférences sont souvent présents dans une même discipline. En outre, les anciens titulaires des postes sont remplacés par des non-titulaires, ATER ou CDD enseignants, notamment de jeunes collègues généralement à la toute fin de leur thèse ou venant de la soutenir, qui sont tout à fait capables de mener à bien le même travail qu'un maître de conférences. En revanche, ils ne peuvent pas remplir toutes les tâches d'un professeur d'université. Ce n'est certes pas l'idéal, car l'ENS préférerait pourvoir ces postes par des collègues titulaires, mais l'écart est moindre quand on remplace pendant quelque temps, par des ATER ou des CDD enseignants, des maîtres de conférences plutôt que des professeurs d'université.

Jean TRINQUIER assure avoir parfaitement conscience de l'évolution. Il avait d'ailleurs soulevé ce sujet lors de la très utile réunion générale sur la question.

Jean-Charles DARMON et Cédric MOREAU de BELLAING quittent la séance à 14 h 30.

3. Point sur les CPJ

Valérie THEIS rappelle que les recrutements pour les chaires de professeurs juniors sont réalisés au niveau de l'université PSL, dans le cadre d'une campagne ministérielle, dont on ne sait toujours pas si elle sera reconduite pour 2026 et les années suivantes. Les recrutements des dernières CPJ octroyées à PSL, donc à l'ENS compte tenu de l'interclassement des demandes des différents

établissements, ont été finalisés. Pour l'école Lettres, ils concernent le département d'économie, avec un profil politique publique environnementale dans un monde global. Le comité de recrutement, présidé par Mireille CHIROLLEU-ASSOULINE, a sélectionné Matthew GORDON, un collègue américain, *assistant professor* à PSE depuis 2023, après avoir fait sa thèse à Yale, où il avait commencé à enseigner avant d'être recruté à Paris.

Les recherches de Matthew GORDON ont eu pour point de départ l'interrogation sur la manière dont on pouvait améliorer la qualité environnementale des pays pauvres, en développant de meilleures politiques pour les aider à sortir de la pauvreté. Il a d'abord travaillé sur les impacts des choix d'allocation des aides humanitaires, en montrant comment le fait de cibler les atteintes à la propriété, dans le cadre des aides post-catastrophes, avait pour résultat de creuser les inégalités, au lieu d'aider les régions touchées à s'en sortir.

Matthew GORDON a déjà publié six articles, et a été invité à présenter ses travaux dans de nombreuses rencontres internationales de premier plan. Il a remporté six appels à projets pour financer ses recherches. Ainsi, il dirige depuis cette année un projet ANR sur la pollution plastique et le marché global des déchets, avec pour point de départ la décision de la Chine, en 2018, de bannir l'importation de déchets. De ce fait, ceux-ci ont été re-répartis dans tout le Sud-Est asiatique, voire dans le monde entier, et ont atterri dans les pays les plus pauvres, manquant de moyens adaptés pour les traiter et de données fiables pour repérer les endroits où ils arrivent, et éventuellement leurs impacts sur les populations.

Le projet de Matthew GORDON consiste à entraîner des machines à reconnaître sur les images satellites les dépôts de déchets plastiques, en les nourrissant avec des données transmises par des individus sur les décharges déjà connues. Un atlas des déchets plastiques a ainsi été constitué, avec 800 contributions concernant 22 pays. Il s'agit ensuite de mesurer les effets de ces décharges à l'air libre, en particulier parce que ces déchets sont régulièrement incinérés, ce qui libère de nombreux polluants dans l'air. Les données des images satellites sont croisées avec celles concernant les populations et leur santé, en particulier en Indonésie et en Inde.

Valérie THEIS souligne qu'elle a souhaité développer le profil de ce collègue, car trouvant ce type de recherche très intéressant.

Virginie BONNAILLIE-NOËL indique que pour l'école Sciences, deux CPJ ont été demandées. La première, évoquée par Jean-Marc BERROIR, porte sur la physique pour la transition. Elle a recueilli d'assez nombreuses candidatures, et Romain RÉOCREUX a été retenu. Il a fait une thèse à l'ENS de Lyon et a passé six années de post-doctorat en Angleterre. Actuellement, il est en post-doctorat à l'ENS, depuis un peu plus d'un an. Ses activités de recherche s'articulent autour de la compréhension à l'échelle atomique de la réactivité de systèmes impliqués dans la transition. Il s'intéresse principalement à la réactivité aux interfaces entre deux phases. Ces systèmes quasi 2D sont difficilement caractérisables expérimentalement, et il doit utiliser des approches statistiques, stochastiques et dynamiques.

Romain RÉOCREUX est également fortement impliqué dans la diffusion de la culture scientifique, et il connaît très bien le milieu français. Il s'est beaucoup engagé dans les enseignements quand il était à l'ENS Lyon. Sa responsable scientifique sera Marie-Laure BOCQUET. Et comme souligné, ce projet est complètement en phase avec les priorités de l'ENS sur la physique pour la transition. Romain RÉOCREUX prendra son poste le 1er mars, car ayant l'agrégation, il doit demander un détachement.

Une deuxième CPJ a été annoncée au mois de juin, dans le cadre du petit volet attribué après la campagne. Malgré cette annonce très tardive, 26 candidatures ont été reçues, dont celle de Quentin PERRENOUD, qui rejoindra son poste dès le 1er janvier 2026. Il a fait une thèse à l'ESPCI et un post-doctorat à Amsterdam pendant trois ans. Il est à Yale depuis 2015. Sa thématique porte sur le fonctionnement et la dynamique des circuits neuronaux du cortex cérébral. Il utilise des techniques

de pointe, telles que le patch-clamp, l'imagerie de photons *in vivo*, l'optogénétique *in vivo* chez la souris, couplée à des analyses comportementales, le développement d'outils analytiques et de grandes assemblées de neurones. Quentin PERRENOUD rejoindra l'IBENS et sa responsable scientifique sera Daniela POPA.

Pierre PAOLETTI note que les CPJ ont démarré difficilement dans le paysage français. En tout cas, cela a été clairement le cas au niveau des EPST, tels que le CNRS et l'INSERM. Le vent est en train de tourner dans le bon sens, car elles commencent à être connues, notamment au sein des communautés de Français à l'étranger. Pour cette CPJ de neurosciences, 18 des 26 candidatures étaient bonnes à excellentes, en raison de l'existence d'un vivier de jeunes Français ou non-Français aux États-Unis, qui veulent les quitter, et c'est très nouveau. Cela constitue des opportunités exceptionnelles pour la sphère de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Il faut donc absolument que les tutelles réfléchissent à cette question, car cela ne va pas se reproduire. Un tel phénomène arrive une fois par siècle, ou jamais. Nombre de jeunes sont prêts à revenir et souhaitent rejoindre l'Europe et la France en particulier.

Virginie BONNAILLIE-NOËL précise qu'outre ces CPJ PSL, les sciences ont trois chaires d'autres établissements, dont deux du CNRS : l'une, affectée à l'IMAP, sur les matériaux et procédés pour la capture et la transformation de petites molécules, et l'autre affectée au LKB sur le site de Jussieu. La troisième chaire, de Sorbonne Université, est également affectée au LKB, mais sur le site Lhomond de l'ENS.

Dimitri EL MURR note qu'il est bien connu que les départements littéraires sont un peu moins enthousiastes pour les CPJ. Celles-ci font l'objet de nombreuses discussions en interne et il voudrait essayer d'en comprendre le fonctionnement précis, pour être capable de l'expliquer à ceux qui le lui demandent. S'il comprend bien, les quatre CPJ mentionnées sont données à PSL, et pendant cinq ans, ne seront pas prises en charge par le budget de l'ENS.

Valérie THEIS précise que la durée n'est pas nécessairement de cinq ans. Ainsi, Matthew GORDON a été recruté pour quatre ans, avec une participation de l'ENS.

Dimitri EL MURR s'enquiert de la participation de l'ENS.

Valérie THEIS mentionne le montant de 23 000 euros, l'État finançant à hauteur de 55 000 euros, qui passeront à 58 000 euros.

Dimitri EL MURR comprend qu'à l'issue de la période de quatre ou cinq ans, si la personne donne satisfaction et est titularisée, la totalité du financement revient à l'ENS.

Valérie THEIS explique que l'employeur est PSL, qui continuera à recevoir le financement pour ces chaires. Le complément sera partagé selon des proportions encore en discussion entre PSL et les établissements dans lesquels ces personnes donneront leurs cours.

Dimitri EL MURR suppose qu'il en sera également ainsi pour ceux où ils mènent leurs recherches.

Valérie THEIS précise que c'est moins facile à établir, PSL insistant sur le fait que la participation devrait revenir à l'établissement dans lequel la personne est vraiment implantée.

Emmanuel BASSET ajoute qu'il est établi que l'État donne désormais 58 000 euros par support, dès le recrutement, en période non titulaire. Si la personne est titularisée, un poste de professeur des universités est ouvert, et l'État continue de financer au même niveau, l'université ayant reçu la CPJ se chargeant du reste. Les discussions en cours portent sur la question de savoir si PSL complétera entièrement ou si l'établissement qui emploiera l'intéressé prendra en charge une partie, une fois le poste de professeur des universités ouvert et la personne titularisée.

Jean JOUZEL demande si des CPJ sont déjà arrivées au terme de leur première phase.

Valérie THEIS indique que c'est le cas de certaines CPJ ENS, mais pas de celles du dispositif ministériel. Les personnes concernées ont été titularisées sur des CDI, selon un autre modèle. Par ailleurs, l'école Lettres n'était pas très enthousiaste sur ces dispositifs. Pour sa part, ils lui semblent particulièrement intéressants, dans la mesure où, pour l'instant, ils ont été utilisés essentiellement pour faire venir des collègues de l'international, pour des objets souvent pluridisciplinaires, nouveaux, sur lesquels les disciplines littéraires en France n'ont pas de vivier très important.

Dimitri EL MURR comprend très bien les propos de Pierre PAOLETTI, sa question étant précisément de savoir si l'idée, au niveau des scientifiques, est que la CPJ est un instrument pour faire venir des personnes en l'absence de vivier ou si elle est une manière, dans le marasme budgétaire que l'on connaît, d'obtenir des postes de professeurs moins coûteux au début.

Valérie THEIS observe que c'est la raison pour laquelle elle a insisté sur les profils, qui ne sont vraiment pas ceux des recrutements de maîtres de conférences ou de professeurs d'université classiques.

Frédéric WORMS ajoute que depuis le début, y compris quand il s'agissait de chaires de professeur junior « maison », jamais aucune demande remontée par l'ENS n'est venue d'ailleurs que des départements, et c'est crucial. Chacun d'eux apprécie, en fonction des appels, ce qui l'intéresse et considère comment et pourquoi il l'intègre dans sa stratégie pluriannuelle de recrutement, discutée avec le conseil scientifique depuis plusieurs années. Cela fait partie d'une stratégie d'ensemble, y compris de l'École et de PSL. C'est forcément assumé, et il ne s'agit pas simplement de bénéficier d'une aubaine, d'ailleurs très fragile, de la LPR maintenant que le dispositif est passé au niveau national.

D'autre part, Frédéric WORMS souligne l'importance de la deuxième étape, à savoir une concertation intra-PSL, ces CPJ étant parfois discutées avec les autres établissements. Cela répond aussi à des stratégies d'ensemble de PSL et les arbitrages sont difficiles. Le nombre de chaires par établissement est en principe calculé par le ministère en fonction du nombre d'enseignants-chercheurs qu'il accueille. PSL comprend aussi des établissements non MESRE, notamment l'ESPCI ou les Mines. Elle mène une politique commune, et l'ENS essaie de plaider pour ses CPJ. Une année, elle n'en a quasiment pas obtenu, et maintenant, elle figure parmi les établissements qui en comptent le plus, ce qui est normal proportionnellement.

Frédéric WORMS fait également valoir que ce dispositif constitue l'un des rares soutiens du ministère. En principe, il n'affecte pas les autres postes octroyés par ce dernier. Il ne faut pas oublier que la pénurie locale est aussi nationale, et extrêmement grave dans certaines disciplines. Une mission de prospective du ministère est en cours, et d'ici 5 à 10 ans, il y aura une ouverture réelle sur des postes plus classiques de titulaires de plein droit, de maître de conférences et de professeur. En revanche, il ne faut pas négliger ce vivier international atypique, soutenu en partie sur des profils très travaillés.

Pierre PAOLETTI relève qu'un point important a été oublié : la CPJ arrive avec un package d'installation de 200 000 euros. C'était une des failles du système français, très faible sur l'environnement accompagnant l'arrivée de chercheurs de très haut niveau, et ces chaires permettent d'y remédier.

Par ailleurs, il convient de maintenir une forte vigilance, car si le poste est soclé à 55 000 euros, qui passeront à 58 000 euros, quand la personne est titularisée professeur, le salaire est beaucoup plus chargé et atteint environ 100 000 euros. L'établissement doit en tenir compte. À cet égard, les dernières rumeurs indiquent que le support juridique de la CPJ perdurera, mais il reviendra aux établissements de le financer à 100 % dans le futur. Si c'est avéré, ce sera effectivement en clash

direct avec les postes de maître de conférences et de professeur. Cependant, il faut toujours se méfier des rumeurs.

II. Recherche et formation

1. Distinctions

Emmanuel BASSET rappelle que Stéphane MALLAT a reçu la médaille d'or du CNRS. Il est rattaché au département d'informatique de l'ENS, professeur au Collège de France, et l'un des piliers du centre de sciences des données. Cette reconnaissance exceptionnelle souligne l'excellence de ce couloir au 45 rue d'Ulm, qui compte une médaille d'or du CNRS, quatre médailles d'argent et deux médailles de bronze sur huit permanents. C'est une sorte de centre radioactif de médailles. Cela montre aussi le niveau de l'IA à l'ENS. On a l'impression de faire « tout un foin » sur l'intelligence artificielle en général, et à l'École en particulier, mais il faut avoir conscience de ce niveau scientifique.

Par ailleurs, une médaille d'argent du CNRS a été attribuée à Giulio BIROLI, également membre du centre de sciences des données et professeur à l'ENS. Il vient d'obtenir la récompense du *Best Paper Award* à la principale conférence annuelle de *machine learning* et IA, qui réunit les chercheurs des universités et entreprises concernées du monde entier. Sur près de 25 000 papiers soumis, 4 000 sont acceptés et 4 ont reçu la distinction de *Best Paper Award,* ce qui donne une idée du niveau. Giulio BIROLI l'a écrit en collaboration avec Marc MÉZARD, un doctorant et un post-doctorant du centre de sciences des données.

Par ailleurs, des ERC ont été obtenus depuis l'été, dont trois *Starting Grants* en biologie, en sciences du climat et en physique. Il est toujours très positif de voir de jeunes chercheurs de l'ENS en obtenir, car c'est parfois un point faible. En outre, un *Synergy Grant* a été attribué à Aleksandra WLACZAK, professeure attachée et directrice de recherche CNRS au département de physique. Quant aux *Consolidator Grants*, les résultats ont été annoncés la veille et malheureusement, si un ancien de l'IBENS a été distingué, ce n'a pas été le cas de chercheurs présents actuellement à l'ENS.

En outre, des distinctions liées à différentes académies françaises et internationales ont été octroyées. La physique est particulièrement représentée, avec l'attribution à Christophe SALOMON du prix international Balzan, extrêmement visible. Il convient aussi de noter les prix de l'Académie des sciences et les nominations à l'*American Physical Society*. Cela donne une image de l'excellence scientifique à l'ENS. Les prix de la Fondation Bettencourt-Schueller, qui récompensent Abdou-Rachid THIAM et German SUMBRE, apportent des financements très importants de niveau ERC pour les recherches.

S'agissant des jeunes chercheurs, un prix de post-doctorant a été attribué à Tamanna JAIN, au LPENS, ainsi que deux prix de thèse en sciences sociales de la Cour des comptes et du ministère de la Culture.

Jean JOUZEL félicite tous les lauréats, et note que la remise de la médaille d'or du CNRS est prévue mercredi prochain.

Emmanuel BASSET le confirme.

Jean-Pierre BOURGUIGNON se lamente une nouvelle fois, car les résultats de *Consolidator Grant*, sortis la veille, sont absolument catastrophiques pour la France, qui figure maintenant en 17^{e} place sur les 27 pays européens, derrière certains ayant enregistré des progrès remarquables, comme l'Estonie, ce qui le touche beaucoup. Cette dernière présente une performance 4 fois supérieure à la France, évidemment ramenée à la taille du pays. Par ailleurs, la Slovénie, pour laquelle il a œuvré,

d'une certaine façon directement, en discutant avec le Premier ministre, atteint pratiquement 3 fois le niveau de la France, en nombre de contrats ERC *Consolidator*.

Jean-Pierre BOURGUIGNON pense que malheureusement, sans stratégie nationale pour présenter davantage de candidatures, cette situation continuera à s'aggraver. Les enseignants-chercheurs dans nombre d'universités ont tellement d'enseignements à assurer qu'il est impossible de faire de la recherche de haut niveau. D'autre part, le taux de succès de la France s'est considérablement dégradé. Pendant très longtemps, elle était le pays présentant le taux de succès le plus élevé. Malgré un nombre peu important de candidatures, elle récupérait un certain nombre d'ERC, ce qui n'est plus du tout le cas actuellement.

À cet égard, Jean-Pierre BOURGUIGNON pointe la façon dont le ministre a évoqué ce sujet devant le Sénat, qui est à son avis catastrophique. Ce dernier n'a pas à expliquer à la représentation nationale que les présidents d'université sont nuls. Il ferait mieux de donner les moyens pour que chacun puisse travailler. Jean-Pierre BOURGUIGNON ne voit pas comment le ministre peut convaincre les sénateurs de lui octroyer un bon budget, en affirmant que ceux dont il s'occupe ne sont pas capables.

C'est certes un autre sujet, mais malgré tout, Jean-Pierre BOURGUIGNON estime que la France est arrivée à une situation, où il est très important de ne pas s'en tenir aux nombres totaux. Ceux-ci doivent être ramenés à la taille des pays. De ce point de vue, le Luxembourg, par exemple, est plus performant. Cela suppose une réflexion globale dans chaque établissement, mais aussi au niveau national, car cela prend des proportions cataclysmiques.

Virginie BONNAILLIE-NOËL pense que ce n'est pas forcément le cas, mais cela suscite effectivement une inquiétude. Elle ne connaît pas le nombre de candidatures déposées par l'ENS sur la dernière vague.

Jean JOUZEL demande si l'École développe des incitations à déposer des candidatures.

Virginie BONNAILLIE-NOËL confirme que le service partenariats a incité à le faire.

Emmanuel BASSET note que l'ENS pourrait réfléchir à sa politique d'incitation. Les remarques de Jean-Pierre BOURGUIGNON concernent le ministère globalement, mais aussi tous les établissements et la façon dont chacun agit. Il n'affirme pas qu'il existe des solutions faciles. L'École a déjà essayé de clarifier le fait qu'un chercheur titulaire d'une ERC pouvait prendre une décharge en la payant sur cette dernière. Cela constitue une façon de garantir que ce n'est pas une fleur qui lui est faite, qu'il en a le droit et que c'est prévu. Cependant, la décharge n'est pas non plus offerte. L'École pourrait décider que le financement de celle-ci sera assuré, et que le chercheur pourra utiliser son budget pour payer des post-doctorants ou autre.

Par ailleurs, Emmanuel BASSET pense qu'un sujet se pose quant à l'identification des professeurs juniors candidatant ou pas aux ERC. Et sans entrer dans la polémique, il relève un effet de taille dans les chiffres. Plus les pays sont gros, s'agissant par exemple de la France, en termes de nombre de chercheurs et de population, plus la capacité à être proportionnellement performant à l'ERC est difficile. Cet effet de décrochage évoqué par Jean-Pierre BOURGUIGNON est aussi observé en Allemagne, qui est quand même active de ce point de vue. Les petits pays, comme la Hollande, l'Angleterre ou la Suisse, ont souvent des politiques extrêmement fortes.

S'agissant de l'Allemagne, **Jean-Pierre BOURGUIGNON** indique qu'il siège au conseil d'administration de la LMU, qui a obtenu cinq *Consolidator* dans le cadre de cet appel, et au total 71 ERC depuis qu'elle existe. Cette université accueille 54 000 étudiants. Elle est donc grande, mais il en existe de taille plus conséquente. Sa stratégie visant à favoriser en permanence les équivalents allemands des postes de professeur junior est vraiment assumée par sa présidence et parfaitement encadrée.

Justine LACROIX n'affirme pas que c'est un modèle à suivre, mais une des raisons du succès des petits pays comme le sien tient peut-être au fait qu'ils mettent vraiment le paquet, et cela pose un certain nombre de problèmes. En effet, la règle veut qu'une personne disposant d'une ERC soit libérée de tous ses cours. Elle les rachète tous et cela pose des difficultés. Évidemment, les professeurs les plus réputés et les plus actifs en recherche n'assurent plus leurs enseignements, qui sont assurés par des vacataires de plus en plus nombreux. Des incitations financières très importantes sont prévues, semble-t-il de 100 000 euros, si la personne passe la première étape. Si ce n'est pas le cas, elle peut obtenir un contrat d'un an. Tout cela provoque des tensions en interne.

Jean-Marc BERROIR signale que depuis la création des ERC, le département de physique en a obtenu largement plus de 30. Si l'on ajoute celles de biologie, le total n'est pas loin de 60.

Emmanuel BASSET ajoute que 78 ERC ont été obtenues par les laboratoires de l'ENS depuis 2015, en comptant ceux conduits avec le CNRS.

Frédéric WORMS indique que la veille, Eileen SPEIJER, responsable du service mutualisé d'accompagnement aux appels à projets (SAAP), que l'ENS porte pour PSL, a présenté au directoire un bilan, qui pourra être transmis aux membres du conseil scientifique, sur le nombre très croissant de candidatures et la place de l'École en leur sein. Les tableaux qu'elle a dressés ne faisaient pas état des AAP auxquels les établissements de PSL répondent sans le SAAP, et la croissance en la matière était quand même très forte. Cela se construit dans le temps.

Frédéric WORMS signale que l'ENS a mis en place des congés pour les jeunes enseignants-chercheurs, et les programmes *Choose France* s'accompagnent d'une obligation de candidater à l'ERC, avec, l'espère-t-il, des offres spéciales de l'institution elle-même, qui propose d'ailleurs le programme *Choose Europe*. Il faut que tout cela converge, et c'est une priorité clairement comprise maintenant, avec les équilibres à trouver. En tout cas, l'ENS porte un service, dont il remercie beaucoup l'équipe. Ce récent appel était un peu moins réussi que d'autres, mais en règle générale, il y a quand même une forte présence de l'École, et c'est au cœur de sa stratégie.

Saadi LAHLOU renchérit sur les commentaires de Justine LACROIX, remarquant que l'ERC est un peu devenu l'étalon or, le projet qu'il faut mener. Il n'a rien contre, étant notamment *vice-chair* d'un des panels *Synergy*. Cependant, les bourses ERC ont aussi un certain nombre d'inconvénients, car après la création des laboratoires, il faut les maintenir, cela provoque des jalousies internes, etc. L'important est d'avoir de bonnes équipes. Tout le monde demande le nombre d'ERC, mais ce n'est qu'une partie d'un écosystème. Le budget de l'institution a été augmenté, et les candidatures sont largement plus nombreuses cette année. Or, leur préparation demande beaucoup d'énergie, et il ne faut pas tout miser sur elles.

Jean JOUZEL estime opportun de faire un point sur cette question, qui mérite certainement une réflexion et une discussion.

Jean-Marc BERROIR et Pierre PAOLETTI quittent la séance à 16 h 03.

2. Bilan des concours normaliens 2025 et perspectives

Valérie THEIS signale que ce bilan a été présenté au conseil d'administration d'automne. Il est à noter une augmentation des candidatures en lettres, à 2 537, contre 2 362 l'an dernier. Elle concerne tant le AL que le BL, le premier ayant presque retrouvé son niveau maximum de 2013, avec 1 492 candidats contre 1 514, et le second continuant sa lente progression, avec 1 045 candidats. Une chute continue du AL avait été annoncée, mais les chiffres s'améliorent ces dernières années, probablement en lien avec la mise en place de la nouvelle épreuve de texte antique, qui attire les candidats n'ayant pas fait beaucoup de latin et de grec avant la classe préparatoire. Cela lance donc un signal positif.

Le taux de sélection continue de baisser, à 4,83 % pour le AL et 2,39 % pour le BL. Une très bonne nouvelle vient de l'AL, dont le taux de femmes intégrées remonte cette année. De manière globale, les candidatures féminines représentent 68 % du total, contre 66 % l'an dernier, avec 47 % d'intégrées, contre 42 % l'année précédente.

À cet égard, Valérie THEIS signale que les différences entre AL et BL sont majeures. Elle avait souligné, ces deux dernières années, que le premier perdait autour de 8 % à 12 % de femmes dans la phase d'admissibilité, puis dans la phase d'admission, ce pourcentage ayant tendance à croître. Or, ce n'a pas été le cas en 2025, avec 71 % de candidates, 66 % à l'admissibilité et 58 % à l'admission, ce qui est très encourageant. Elle ignore s'il s'agit d'un hasard, mais en tout cas, des sensibilisations aux biais de genres ont été mises en place, et les jurys du AL ont affirmé qu'elles leur avaient été extrêmement utiles, signalant des éléments auxquels ils n'avaient pas pensé auparavant.

En revanche, le BL n'a pas connu cet effet du tout, ni d'amélioration de la situation, mais au contraire une détérioration, avec seulement 4 femmes sur les 25 admis, alors qu'elles étaient encore 23 sur 61 à l'admissibilité. En pourcentage, cela représente 62 % de candidates, 38 % parmi les admissibles et seulement 16 % parmi les intégrés. Ces résultats sont catastrophiques de ce point de vue, sachant que la qualité reste au rendez-vous sur les recrutements. L'École regrette vraiment ce déséquilibre.

Quant aux boursiers sur critères sociaux, le bilan est franchement préoccupant pour les deux concours, avec non seulement une baisse de leur part parmi les candidats, à 28 %, mais surtout parmi les intégrés, à 15 %, ce qui ne plaide pas pour la capacité des concours CPGE à progresser sans agir sur leur ouverture sociale. Cela justifie pleinement le travail à venir d'analyse des données des concours dans le cadre de l'Observatoire de l'égalité des chances.

S'agissant du concours normalien étudiant, Valérie THEIS souligne ses bons résultats, meilleurs que d'autres années. La hausse des candidatures se poursuit, 139 supplémentaires étant enregistrées en lettres. De ce fait, le taux de sélection est désormais de 10 %. En outre, ce concours est parfaitement paritaire en 2025 en phase de candidatures, avec 50 % d'hommes et 50 % de femmes, mais toujours un peu moins à l'arrivée, avec 43 % de femmes. Concernant les boursiers, leur diminution parmi les candidats et les appelés avait suscité une réelle inquiétude l'an dernier. Cependant, cette année, ils constituent 28 % des candidatures, soit la même proportion que pour les concours CPGE, mais avec un résultat extrêmement différent à l'arrivée, représentant 32 % des intégrés, contre 15 % pour les CPGE. Le rôle d'ouverture sociale reste ainsi assumé par ce concours normalien étudiant, et fonctionne.

Valérie THEIS annonce une autre bonne nouvelle. Après la grande campagne de communication menée par la direction des relations internationales, le service de communication de l'École et les départements lettres, qui ont écrit à tous leurs contacts à l'étranger pour parler du concours de la sélection internationale, celui-ci a atteint un chiffre record de 264 candidatures, contre 88 l'année précédente. Comme le nombre de places ne change pas, il en résulte un taux de sélection très faible, à 4 %, équivalent à celui des concours CPGE. Cependant, l'École est ravie que les départements aient eu plus de choix. Ce concours attire toujours un peu moins de candidates, soit 43 % cette année. Toutefois, elles présentent de bonnes performances, puisque 50 % figurent parmi les intégrés, ce qui rassure après une année plus préoccupante.

Concernant le concours médecine-humanités, une baisse inquiétante des candidatures était survenue l'an dernier, notamment du fait de l'ouverture à la Sorbonne d'une formation concurrente et moins exigeante en termes de charge de travail. En 2025, elles sont un peu remontées, à 39 pour 5 places, avec toujours une grande diversité de provenance sur toute la France. Ce concours attire 80 % de candidates, qui représentent 72 % des reçus. Certes, ces pourcentages n'ont pas de sens, car calculés sur un tout petit nombre, mais ils donnent un ordre d'idée. En revanche, il est observé

une réduction de la part des boursiers parmi les candidats, à 15 %, avec un plus grand nombre d'intégrés, à 20 %.

De manière générale, Valérie THEIS note que si les concours lettres restent très attractifs et permettent de recruter d'excellents étudiants, on peut considérer que leurs déséquilibres financiers, genrés et géographiques ne s'arrangent pas, et ne s'amélioreront pas tout seuls dans les années à venir. Aussi, elle espère que l'analyse des données des concours, lancée avec l'ENS de Lyon dans le cadre de l'Observatoire de l'égalité des chances, permettra de trouver des pistes et des leviers pour transformer un peu les épreuves des concours, et les rendre plus ouverts.

Saadi LAHLOU quitte la séance à 16 h 10.

Virginie BONNAILLIE-NOËL indique que pour les sciences, les concours CPGE font l'objet d'un même constat qu'en lettres, avec une augmentation significative, de 6 %, des candidatures. Globalement, depuis 6 ans, elles sont en hausse de 28 %. Cette progression est observée sur tous les concours, à l'exception de BCPST, sachant qu'INFO étant remplacé par MPI, ses candidats se sont répartis sur d'autres concours.

Cette hausse des candidatures provoque naturellement une baisse du taux de succès, le nombre de places étant identiques. Il atteint 2,6 % seulement en sciences, soit une baisse de 1,3 point en trois ans. Une analyse concours par concours montre que PSI enregistre le taux de sélection le plus faible, à 1,2 %, sur 1000 candidatures.

S'agissant de la place des femmes, l'ENS connaît le taux le plus bas depuis 10 ans, à 24 %. Ces éléments, similaires pour toutes les écoles normales, ont été présentés à l'union des professeurs de classes préparatoires, lors d'une réunion tenue ce jour. L'École se demandait si ce phénomène s'expliquait par la composition des classes préparatoires, mais l'union des professeurs constate une augmentation du nombre de femmes, de même qu'une hausse globale du nombre d'élèves. En revanche, leur taux global est stable depuis quelques années, ainsi qu'en classe étoilée, entre 15,1 % et 15,9 %.

Virginie BONNAILLIE-NOËL note que ce dernier pourcentage est intéressant, car correspondant aux taux d'intégrés constatés dans les concours. Elle était relativement contente au moment des jurys d'admission, sachant qu'on perd énormément de femmes à l'écrit et à l'admissibilité depuis des années. En revanche, elle ne s'attendait pas au nombre de désistements des candidates. La liste complémentaire comprend proportionnellement moins de femmes, et au final, le taux d'intégrées est moindre que celui des candidates sur liste principale. Ainsi, environ 15 % de femmes intègrent l'École cette année sur les concours sciences.

Par ailleurs, Virginie BONNAILLIE-NOËL signale que le concours BCPST, qui réunit en général le plus de femmes, présente des résultats à peine meilleurs. Cette année, il est l'un des pires en termes de nombre de reçues. Elle précise à cet égard que la formation sur les biais de genre a été commune.

S'agissant des boursiers, leur taux de candidature est relativement stable, et il est constaté une perte à chaque étape, pour arriver à 18 % d'intégrés. En ce qui concerne le taux de confirmation, 97 personnes et 2 non fonctionnarisables ont intégré l'ENS. Il a été décompté 78 désistements, dont 77 en faveur de l'X, 2 en faveur de l'ENS Lyon et 4 de CentraleSupélec. Les chiffres sont moins élevés sur les listes complémentaires, ce qui montre l'attractivité de l'ENS.

Pour le concours normalien étudiant, Virginie BONNAILLIE-NOËL indique que le nombre de candidatures reste stable, à 1007 contre 986 l'an dernier, de même que le taux de sélection, à 7 % pour les sciences et 8 % au niveau global de l'ENS.

Concernant le pourcentage de femmes, il est noté un phénomène complètement opposé à celui observé sur les concours CPGE. Proportionnellement, les intégrées sont plus nombreuses que les candidates, les secondes représentant 30 % et les premières 52 %, ce qui est notable. Ce résultat est atteint grâce au succès des dispositifs Femmes et filles de sciences notamment, avec des bourses attribuées aux femmes en physique, mathématiques et informatique. Dans cette dernière discipline, l'École n'a intégré aucune étudiante cette année. Cependant, la mesure fonctionne très bien dans les deux autres.

Pour ce qui concerne les boursiers, la part des intégrés (28 %) est plus importante que celle des candidats, la proportion étant quasiment doublée.

Quant à la sélection internationale, il est observé le même phénomène qu'en lettres. Le nombre de candidatures a doublé, et non triplé, par rapport à l'année dernière, avec 450 dossiers pour 10 places et un taux de sélection proche de celui de CPGE. En outre, une parité parfaite est observée parmi les intégrées, pour 34 % de candidatures féminines.

Enfin, sur le concours médecine-sciences, une baisse du nombre de candidatures est constatée, sachant qu'un pic semble avoir été atteint en 2024, avec plus de 100 candidatures, contre 60, 70 ou 80 auparavant. Le nombre de femmes chute pour la troisième année consécutive et sur les 10 places offertes, seules trois ont été intégrées. Pourtant, sur ce concours, la plupart suivent des études au département biologie, qui compte en général de nombreuses femmes. La situation est donc un peu inquiétante. Pour ce qui concerne les boursiers, le taux d'intégrés est identique à celui des candidatures.

Jean TRINQUIER remercie les intervenantes pour ces présentations. Un tel degré de précision dans l'analyse est incroyablement utile. Par ailleurs, il se dit interpellé par la courbe BL, qui est stupéfiante.

Valérie THEIS assure que la direction essaie de comprendre ces chiffres. Cette année, 5 femmes figuraient parmi les 25 premiers à l'écrit et au final, seules 2 sont parmi les 4 intégrés. Elles sont remontées à l'oral et ont gagné une trentaine de places, tandis que les autres ont dégringolé de 28 à 32 places, et ce non à cause des mathématiques, où elles ont obtenu de bonnes notes, mais plutôt de disciplines littéraires variées, en particulier la philosophie et la littérature française. Pour ces raisons, il est intéressant de procéder à une analyse globale, épreuve par épreuve, étape par étape du concours, pour comprendre le déroulement. Il n'existe pas de réponse évidente immédiate.

Jules PLASSART juge intéressant d'examiner ces chiffres sous la forme proposée à l'instant. Il a eu l'occasion de discuter avec Emmanuel BASSET sur les questions d'égalité des chances. La situation est assez grave, car si les chiffres remontent pour certains concours, le problème fondamental résidera toujours dans les deux statuts d'élèves et d'étudiants. Cette distinction est toujours ressentie, même si l'administration fait tout son possible dans ce domaine. Cela renforce, dans l'esprit de certains, l'idée que les deux concours ne se valent pas, alors que les taux de sélection montrent le contraire. Il s'agit là plutôt d'un avertissement.

Jules PLASSART note aussi l'absence de mention sur l'origine géographique mais aussi académique des candidats, en ce qui concerne la classe préparatoire ou l'université dont ils sont issus. Il imagine que la direction est en train de traiter le sujet, sur lequel il serait intéressant d'avoir un retour.

Charlotte JACQUEMOT rejoint la séance à 16 h 30.

Valérie THEIS indique que pour AL, 72 % des intégrés viennent de Paris, dont 38 % issus d'Henri IV et 22 % de Louis le Grand. De fait, nombre d'entre eux sont des provinciaux à l'origine, ayant rejoint la capitale après le bac, mais ils sont invisibilisés. En BL, 60 % viennent de Paris, 40 %

d'Henri IV et 20 % de Janson de Sailly. Cette hyper concentration dans un tout petit nombre de classes préparatoires fait partie des éléments à analyser.

Virginie BONNAILLIE-NOËL remarque qu'il serait possible de vérifier la ville de naissance des candidats, ou celle où ils ont passé le bac. Ce sujet a été évoqué la veille, en prévision des études que l'ENS souhaite mener sur cette question. Globalement, en sciences, 53 % des intégrés des concours CPGE viennent de Louis le Grand, Henri IV et Sainte-Geneviève, 60 % avec le lycée du Parc, 67 % avec Saint-Louis, 71 % avec Clémenceau, 75 % avec Pierre de Fermat, 80 % avec Champollion et Henri-Poincaré.

Pascal HERSEN note qu'il a été indiqué, pour les sciences, que le taux de femmes en classe étoilée était identique à celui des intégrées. Il souhaite savoir s'il en est de même pour les étudiants boursiers.

Virginie BONNAILLIE-NOËL n'avait pas fait l'analogie. Cette question s'est révélée lors de la réunion avec les professeurs de classes préparatoires, et il vaut la peine de la creuser.

Pascal HERSEN fait référence aux mêmes problèmes dans les concours de recrutement CNRS, avec des comparaisons par rapport au pool initial. En l'occurrence, il comprend que pour ce type de concours, ce sont plutôt les femmes des classes étoilées qui intègrent l'École.

Virginie BONNAILLIE-NOËL observe que ce n'est pas satisfaisant, car il ne s'agit pas de se contenter de 15 %.

Pascal HERSEN demande si les mêmes taux de sélection sont observés à l'École normale de Lyon et à Polytechnique, par exemple, et si de fait, ils seraient ceux des classes préparatoires. Cela ne signifie pas que l'École n'a rien à entreprendre, mais il est possible que ce phénomène se détermine essentiellement en amont.

Virginie BONNAILLIE-NOËL n'est pas en mesure de répondre à cette question dans l'immédiat. Elle citera simplement un chiffre qui l'a choquée sur l'ENS Rennes, qui n'a recruté aucune femme en CPGE sur 4 concours.

Dimitri EL MURR estime qu'il est heureux que les grandes classes préparatoires parisiennes fassent leur travail en recrutant des étudiants en province. Il a souvenir qu'ils représentaient 50 %, voire 60 % de sa classe. Par ailleurs, il considère que le concours BL est absurdement sélectif. À ce sujet, il demande si Valérie THEIS pense qu'il n'est pas possible de régler ce problème, tant que celui du faible nombre de femmes sélectionnées ne l'est pas, ou si, au contraire, la question de la sélectivité fait partie du problème et de ses causes.

Valérie THEIS comprend que cette question sous-entendrait qu'il faudrait prévoir plus de places au concours BL. Malheureusement, il n'y avait pas de femmes après la 25^{e} position. Même en ajoutant 5, voire 10 places, cela n'aurait rien changé. Il apparaît que les femmes cubent peu en BL. Or, les cubes ont un peu plus de chances d'intégrer. Une réflexion est menée avec les collègues de CPGE, afin de vérifier les possibilités de développer des incitations en la matière. En général, les candidates obtiennent une autre école, de commerce ou de management, dès la première année, et pensent qu'il ne vaut pas la peine de cuber, car elles n'obtiendront jamais l'ENS. Il leur semble préférable d'intégrer la première école à laquelle elles ont pu accéder. Une réflexion plus globale pourrait être menée sur cette question, et en tout état de cause, l'ENS n'est pas favorable au simple ajout de places pour l'instant.

Annabel DESGRÉES du LOÛ relève que les lettres se distinguent significativement par la différence énorme de proportion de femmes entre l'admissibilité et l'admission. En sciences, elle est à peu près similaire. Il a été remarqué que dans les oraux des disciplines littéraires, par rapport à

des normes de genre, les femmes sont moins sûres d'elles-mêmes, et c'est là que la différence se fait.

Par ailleurs, Annabel DESGRÉES du LOÛ relève que l'École est en discussion avec les professeurs des classes préparatoires. Comme elles sont très peu nombreuses, ce sera très efficace. Pour sa part, elle pense qu'il faut jouer à ce niveau, car elle n'est pas certaine qu'une formation supplémentaire pour les jurys changera quelque chose. En revanche, elle suggérerait d'envisager un contrat doctoral sur cette question, car elle mérite vraiment un travail de recherche approfondi pendant trois ans. En effet, vu la complexité, il faut en chercher les racines au lycée, dans les préparatoires, etc.

Valérie THEIS en convient, et il serait génial qu'une nouvelle thèse soit menée sur ces questions. Georgia THEBAULT a fait une partie de sa thèse sur les effets de la fusion des ENS sur la place des femmes dans les disciplines scientifiques, et leur chute dans les concours afférents. Il est vrai que plus les thèses seront nombreuses sur ces questions, mieux ce sera.

En outre, Valérie THEIS confirme qu'en lettres, un taux record de 71 % de femmes admises a été atteint lors de l'année de Covid, où il n'y avait pas d'oraux. En sciences, la situation n'est pas du tout la même.

Virginie BONNAILLIE-NOËL confirme qu'en sciences, c'est complètement l'opposé. Ainsi, cette année, aux écrits de chacun des cinq concours, la moyenne des femmes est inférieure à celle des hommes sur les épreuves en sciences dures, alors qu'elle est supérieure en français et en anglais. La majorité progresse à l'oral, et gagne des places.

En outre, Virginie BONNAILLIE-NOËL indique que les résultats de l'École sont meilleurs que ceux de toutes les autres ENS sur chacun des concours.

3. Présentation du programme « Femmes et filles de sciences »

Jean JOUZEL note que ce point s'inscrit dans la continuité de la discussion précédente.

Frédéric WORMS présente Charlotte JACQUEMOT, qui dirige le département d'études cognitives de l'École et est la référente égalité femmes-hommes dans tous ses aspects. Le programme Femmes et filles de sciences est central, y compris pour les concours. Il s'agit d'un axe majeur de la politique de l'École en général, et de sa politique d'égalité entre hommes et femmes en particulier. Tous sont extrêmement reconnaissants à Charlotte JACQUEMOT de le porter aussi activement, avec Valérie THEIS et Virginie BONNAILLIE-NOËL, mais aussi toute l'École.

Charlotte JACQUEMOT remercie le conseil scientifique de lui donner l'opportunité de présenter ce programme, qui fonctionne parce qu'il est mis en œuvre dans le cadre d'un engagement collectif. La fondation de l'ENS joue également un rôle très important, de même que la direction de l'École. Aussi, elle remercie Frédéric WORMS, ainsi que Virginie BONNAILLIE-NOËL et Valérie THEIS, qui sont d'un énorme soutien. Elle n'arriverait pas toute seule à faire le quart du tiers de ce qu'elle présentera ce jour. La direction de la communication et Romain PIGENEL sont également très actifs sur ce sujet, de même que Tiphaine de GÉSINCOURT, à la direction de la vie étudiante.

Charlotte JACQUEMOT présentera donc un programme collectif, dans lequel toute l'École s'investit. Les chiffres évoqués à l'instant soulignent à quel point c'est important, et ces questions mobilisent toutes et tous. Il faut comprendre combien l'absence de parité devient un problème. Elle utilisera dans sa présentation le code couleur de la DEEP et du ministère de l'Égalité, avec en vert les hommes et en orange les femmes, pour essayer d'aller contre les stéréotypes.

En France, la population compte autant d'hommes que de femmes. Dans le domaine des sciences au sens large, correspondant à l'école Lettres et l'école Sciences, les chercheuses représentent

seulement 30 % en mathématiques, 18 % au CNRS et 18 % dans la section 41. Ainsi, dans certaines disciplines, les femmes sont encore plus sous-représentées que dans d'autres. C'est également un sujet dans l'innovation, où 80 % de ceux qui déposent des brevets sont des hommes, 20 % faisant partie d'équipes, dont seules 4 % sont uniquement composées de femmes. Les différences sont donc vraiment énormes, comme si les femmes étaient très peu présentes dans la population française.

En termes d'évolution, les filles sont plus présentes en master que les hommes, et au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie, en faisant un doctorat, en passant maître de conférences, puis une HDR, en devenant professeur des universités et président d'université, les femmes sont de moins en moins présentes. Elles ne le sont pas dans l'innovation, ni dans les métiers très rémunérateurs.

À ce propos, Charlotte JACQUEMOT ne peut résister à l'envie de montrer une diapositive sur le prix Nobel, qui existe depuis 1901, auquel elle a ajouté les médailles Fields pour inclure les mathématiques. Depuis cette date, 995 prix ont été remis à des personnes, ou à des associations ou groupes, dont 68 femmes, et en réalité 67, Marie Curie l'ayant reçu deux fois. Ce nombre ne représente même pas 7 %. De tels chiffres amènent les chercheurs en sciences cognitives à se demander ce qui peut l'expliquer chez l'humain.

Deux hypothèses sont proposées à cet égard. Selon la première, une différence biologique expliquerait que les femmes ont moins de capacité à faire des mathématiques ou des sciences. La seconde se fonde sur les normes sociales. Il est à souligner que le bébé, qu'il soit homme ou femme, naît avec exactement les mêmes capacités à traiter les objets, l'espace et les nombres. À l'âge adulte, il n'existe pas plus de différence entre le cerveau d'un homme et celui d'une femme qu'entre les cerveaux de deux hommes ou de deux femmes. Il est vraiment important de rappeler ces faits et de souligner qu'aucune différence biologique, notamment dans le cerveau, ne permet d'expliquer les chiffres observés.

Ainsi, les normes sociales sont en cause, et c'est une bonne nouvelle, car cela signifie qu'il est possible d'agir. Les actions en la matière ne sont pas toujours faciles à mettre en place, mais le programme Femmes et filles de sciences s'y emploie. Il est également porté par Clémentine FOURRIER-EYRAUD, et en partie financé par la fondation de l'ENS pour toutes les actions de médiation.

Ce programme s'articule autour de trois grands axes :

- aider les femmes à venir et rester à l'ENS, afin qu'elles y passent toute leur scolarité et aient envie de candidater à des postes qui y sont ouverts ;

- sensibiliser aux biais et aux stéréotypes ;

- rééquilibrer la place des femmes scientifiques.

Dans le cadre du premier axe, l'École doit être attractive pour les femmes, aussi bien les étudiantes que les chercheuses, mais aussi tout le personnel support. Cela nécessite qu'elles puissent s'identifier, se projeter et avoir un sentiment de sécurité quand elles viennent à l'École. Une valorisation professionnelle doit aussi être possible et mise en œuvre.

Charlotte JACQUEMOT rappelle qu'il existe deux grandes voies d'entrée à l'École normale. Le concours CPGE, relevant de la fonction publique, présente peu de marge de manœuvre en termes d'ajustements. En revanche, il est possible d'interagir avec les membres des jurys, pour au moins les sensibiliser aux biais de genre et aux stéréotypes. Ce dispositif a été mis en place l'an dernier avec les 4 ENS, et Charlotte JACQUEMOT annonce officiellement que l'an prochain,

CentraleSupélec et l'École polytechnique s'associeront à ce mouvement. En outre, une charte sera proposée à tous les membres de jury, qui devront en prendre connaissance avant d'accepter cette charge. Une réflexion est également menée sur de nombreux aspects d'organisation du concours, pour agir sur les biais et les réduire.

Pour le concours normalien, les bourses Femmes et sciences permettent, depuis 2023, de financer les étudiantes qui rentrent en mathématiques, en informatique et en physique, disciplines où les femmes sont sous-représentées. Cette mesure contribuera à constituer des promotions paritaires en physique et en mathématiques, et il faut l'espérer, bientôt en informatique.

Il a été demandé si la sensibilisation des jurys a un effet, et Charlotte JACQUEMOT relève que les chiffres de l'année 2025 en la matière ne sont pas bons. Toutefois, une action menée une fois ne permettra pas de changer ces résultats. Comme le problème est multifactoriel, il faut agir sur tous les leviers, et la sensibilisation du plus grand nombre en est un.

Par ailleurs, Charlotte JACQUEMOT mentionne l'environnement *safe*, dont chacun a entendu parler. Les violences sexuelles et sexistes créent un contexte qui n'est pas favorable à l'épanouissement, et les femmes n'ont pas envie de s'y confronter. De nombreuses actions sont donc engagées à l'ENS pour instaurer un environnement sécurisé et sécurisant. Une charte contre les VSS, portée par Valérie THEIS, a été élaborée et une formation dans ce domaine est proposée à tous les membres de l'École, étudiants et personnels. La cellule de signalement est très active, menant des enquêtes internes et initiant des conseils disciplinaires si besoin.

Une grande réflexion est également conduite sur la communication sans biais ni stéréotypes de genre. Les conventions de stage sont rédigées en écriture égalitaire, et des discussions se tiennent régulièrement avec les RH. Un mentorat est mis en place à l'échelle de PSL pour les doctorantes et un plan d'action pour l'égalité femmes-hommes a été élaboré, en réfléchissant aux effectifs, aux salaires, aux primes à la maternité, etc. Il s'agit vraiment de créer un environnement attirant pour les femmes, et de leur donner envie de rester.

Concernant la sensibilisation aux biais et stéréotypes, dans ce domaine, il est possible d'agir à une très grande échelle, notamment auprès du grand public. Des actions sont menées auprès des enfants, car les données et la littérature montrent que l'apparition des biais et stéréotypes intervient très tôt. Dès le CP, des différences se font jour en mathématiques entre les filles et les garçons. Il est donc important d'agir très tôt auprès des enfants, mais aussi des parents. Lors de la fête de la science, le programme intitulé « petites exploratrices, petits explorateurs de la connaissance », qui prévoit une séance hebdomadaire, s'ouvrira samedi prochain et est complet. Quant au programme « ma première conf », il est organisé sur le temps scolaire, principalement avec des établissements situés dans des zones d'éducation prioritaire.

En outre, Charlotte JACQUEMOT indique que l'ENS accueille régulièrement des stages de troisième et de seconde. Elle mène auprès de ces élèves des actions de sensibilisation, qui seront étalées sur une semaine cette année, pour qu'ils reçoivent de nombreuses informations. Par ailleurs, la journée « filles et maths : une équation lumineuse » est en place depuis quelques années et un nouveau programme, intitulé *« girls in the lab »*, s'ouvre avec un lycée d'Aubervilliers. Dans ce cadre, des filles mentorées par des chercheuses et chercheurs de l'ENS viendront effectuer plusieurs visites pendant l'année, avec un rendu très officiel au mois de mai. Quant au programme « les filles aiment les maths », il est organisé avec des collèges et lycées d'Asnières en février. Ces actions sont souvent lancées grâce à la mobilisation d'enseignants et enseignantes.

L'an dernier, plus de 2300 scolaires ont profité des activités organisées par l'ENS, qui les reçoit ou se rend dans les établissements. Elle agit aussi auprès des parents, avec des conférences, notamment pendant la semaine du cerveau, des tables rondes, etc. Elle coopère avec le théâtre de la Reine Blanche et réalise des interventions à la radio, dans les podcasts, à la télévision, dans les journaux, pour diffuser au sein du grand public.

D'autres actions sont conduites plus précisément auprès de l'enseignement supérieur, de la recherche et du monde académique, de même qu'auprès des étudiantes et étudiants, doctorants et doctorantes, avec des formations sur les biais et les stéréotypes. Elles ont été mises en œuvre dans quelques départements à l'ENS.

De même, Charlotte JACQUEMOT intervient dans des facultés, à l'UPEC, à Sorbonne Université, à l'université Paris Cité, sur ces sujets qui ne font pas partie de son domaine de recherche. Une formation a été mise en place pour celles et ceux préparant l'agrégation, et qui seront en lycées ou classes préparatoires l'an prochain. De même, l'ENS a accueilli les jeunes talents de la fondation L'Oréal.

Depuis 2020, une séance courte de sensibilisation est organisée avant le début de tous les concours de maîtres de conférences et professeurs des universités qui ont lieu à l'ENS. Cela a permis de rendre les recrutements paritaires, et l'École peut en être fière. D'autre part, des sensibilisations sont développées auprès des enseignants, enseignantes, chercheurs et chercheuses, dans des universités ou d'autres programmes.

Charlotte JACQUEMOT insiste sur l'action importante menée auprès de publics spécialisés. Elle est ainsi intervenue devant la commission des droits des femmes du Sénat. L'idée est d'agir auprès des décideurs et décideuses politiques, de faire bouger les lignes dans d'autres milieux que le monde académique. C'est souvent très intéressant, car ces personnes n'ont pas forcément connaissance ni des biais, ni des stéréotypes, ni de la façon dont ils se mettent en place. De telles démarches visent à sensibiliser le plus possible et à élargir les actions bien au-delà de l'École normale supérieure.

Dans le cadre de l'axe visant à rééquilibrer la place des femmes, l'ENS propose des ressources :

- un wikithon, organisé chaque année, Wikipédia ne contenant que 15 % de biographies de femmes scientifiques : plusieurs personnes se mobilisent dans ce cadre et si c'est un peu une goutte d'eau dans un océan, cela montre que l'École agit à son échelle ;

- la création de contenus sur des femmes scientifiques au sens large, mis à disposition des scolaires sur le site de l'ENS ;

- des expositions itinérantes ;

- la journée des Sévriennes, très importante pour parler de la place des femmes dans les mathématiques ;

- les vidéos « Maman chercheuse », créées par des étudiantes et des doctorantes à l'ENS ;

- un recueil de témoignages en cours, notamment avec Clotilde POLICAR ;

- les tables rondes pour rendre visibles toutes ces femmes importantes dont on parle très peu, la nouvelle saison étant en cours de lancement ;

- la recherche scientifique sur ces sujets, certes peu étendue à l'ENS-Ulm.

Enfin, Charlotte JACQUEMOT présente deux photographies du congrès de Solvay en 1927. Sur la première, originale, figure une seule femme, Marie Curie, et sur la seconde, de nombreuses femmes sont visibles. Il n'est pas possible de changer le passé ou cette photographie. Le but est maintenant que les filles aient les mêmes opportunités que les garçons, et autant de visibilité, car souvent, les femmes étaient présentes mais n'ont pas été rendues visibles. Toutes les actions menées visent cet objectif.

Jules PLASSART suppose que la mesure visant à une « convocation des femmes aux mêmes horaires » concerne les concours, et s'enquiert de précisions.

Charlotte JACQUEMOT explique que lorsqu'une femme arrive dans un bâtiment pour passer un concours, surtout dans un couloir où il n'y a que des hommes, cela active fortement le stéréotype de genre. L'idée est d'éviter ce type de situations. Il sera compliqué d'envisager des démarches pour l'écrit, mais c'est en discussion. La situation est beaucoup plus facile pour l'oral, en convoquant plusieurs femmes aux mêmes horaires. En revanche, elles seraient auditionnées par des jurys différents, pour éviter un effet sur les notes, qui constituerait l'inverse de ce qui est souhaité. La sensibilisation menée l'an dernier auprès des membres de jury comprenait une demi-heure de présentation et une demi-heure de questions. L'action s'étant déroulée sur plusieurs sessions, nombre d'interrogations sont revenues, ce qui a permis de réfléchir concrètement à ce qui devrait être entrepris pour améliorer les conditions de concours.

Frédéric WORMS est convaincu que l'absence d'autres questions est due au fait que tout le monde est impressionné par la force du programme et la quantité de travail qu'il implique sur un sujet central. Aussi important soit-il, il ne représente pas la totalité des actions de l'École concernant les inégalités entre les hommes et les femmes. Il faut le connecter aux activités relatives notamment aux VSS, que Charlotte JACQUEMOT suit de très près avec Myriam FADEL, Valérie THEIS et Virginie BONNAILLIE-NOËL, ainsi que toute l'équipe de direction et tous les départements et services. Ce sont des sujets distincts, mais ils sont profondément reliés dans la prise de conscience de l'École sur toutes ces questions. La reconnaissance du rôle des femmes dans la société et dans les sciences constitue un des boucliers possibles et nécessaires contre ces violences.

À cet égard, Frédéric WORMS rappelle que l'ENS a marqué, pour la deuxième fois, la journée de lutte pour l'élimination des violences faites aux femmes, le 25 novembre. Une table ronde très impressionnante a été organisée avec Adèle YON, une jeune ancienne élève ayant publié un livre qui fait date et relance tout un sujet dans ce domaine. C'est aussi le rôle de la science de documenter ces violences. Ainsi, l'observatoire sur l'égalité des chances lancera des études. La charte avec tous ses axes sur les VSS a été présentée au conseil scientifique. Il s'agissait aujourd'hui d'une présentation sur le volet femmes et filles de sciences, qui est central, mais Frédéric WORMS tenait à dire un mot du reste.

Igor GROUDIEV annonce que la bibliothèque va recevoir un don majeur de la part d'une ancienne élève, Camille MORINEAU, qui animait jusqu'à peu une association sur la promotion de la place des femmes dans l'histoire des arts. Le don est constitué d'un fonds extrêmement important de 3000 à 4000 ouvrages sur ce thème, tels que des monographies ou des études transversales. Ils seront positionnés dans la salle 6 de la bibliothèque des lettres et permettront d'augmenter considérablement la visibilité et les études autour de la place des femmes dans cette discipline.

Annabel DESGRÉES du LOÛ note que ces questions se posent au niveau de la société depuis très longtemps. Il a été possible d'avancer sur le problème dans nombre d'instances, où la parité a été instaurée. Aussi, elle se demande si l'École y réfléchissait en ce qui concerne les concours.

Frédéric WORMS demande si Annabel DESGRÉES du LOÛ a à l'esprit la question des quotas de femmes dans les concours.

Annabel DESGRÉES du LOÛ n'affirme pas qu'il faille tendre vers une telle solution, mais la question mérite d'être posée.

Frédéric WORMS note que cette question s'est posée, mais pas sous cette forme. Dans un seul et même concours, ce n'est pas légal. L'existence de deux écoles normales supérieures, à l'époque, dont l'une dite de « jeunes filles » et l'autre sans précision, constituait une protection de certaines disciplines, pour l'égalité. Une sorte de règle est établie pour les jurys de concours, mais ce n'est pas facile partout, notamment à l'écrit, s'agissant notamment des sciences.

Virginie BONNAILLIE-NOËL remarque qu'en informatique, la parité n'a pas remporté un franc succès l'année dernière.

Frédéric WORMS souligne que cela fait peser sur les femmes de ces disciplines une charge supplémentaire, dans un premier temps. Le sujet des concours spécifiques a été évoqué, au moment où l'ENS était bloquée sur les points de boursiers, pour lesquels une telle suggestion pouvait également être évoquée. Cependant, c'est juridiquement, et même politiquement, compliqué. De ce point de vue, cela peut avoir un contre-effet. Pour l'instant, ce n'est pas la voie suivie par l'École. Toutefois, le coup de pouce explicite, à travers les bourses, les formations, le concours étudiant, et le fait d'assumer le sujet explicitement sont totalement intégrés.

Charlotte JACQUEMOT ajoute que les bourses ont constitué une excellente action, qui a fonctionné en mathématiques et en physique, ayant attiré plus de candidates. Cela permet aussi d'envoyer un signal aux femmes, pour dire qu'elles sont légitimes, que l'ENS les veut. Quant aux quotas, des réflexions sont menées sur le sujet à tous les niveaux politiques. La question est de savoir où les instaurer, et des discussions ont même eu lieu sur l'intérêt d'en fixer sur les spécialités au lycée.

Jean JOUZEL remercie Charlotte JACQUEMOT pour sa présentation et son engagement.

La séance est suspendue de 16 h 55 à 17 h 08.

III. Points divers

1. Référent déontologue et référent intégrité scientifique

Jean JOUZEL accueille Rodolphe VUILLEUMIER et Samuel ABIVEN, respectivement référent intégrité scientifique et référent déontologue.

Frédéric WORMS remercie Rodolphe VUILLEUMIER et Samuel ABIVEN d'avoir accepté le rôle de référent intégrité scientifique et déontologue, dont ils vont rappeler les missions générales et la façon dont ils les envisagent. Ces deux chercheurs sont déjà très engagés dans l'École. Rodolphe VUILLEUMIER dirige le département de chimie et Samuel ABIVEN le laboratoire Ecotron sur le campus de Foljuif. Or il s'agit de très lourdes responsabilités. Ils rappelleront qu'ils ont accepté ces deux postes de référents justement en raison de cette expérience de responsabilité scientifique. Frédéric WORMS espère qu'ils auront le moins de travail possible, et ne seront pas saisis. Il remercie également Mathias GIREL, qui exerçait la fonction de référent intégrité scientifique précédemment.

Rodolphe VUILLEUMIER se propose de présenter la façon dont il envisage sa mission. Précédemment, la différence entre déontologie et intégrité était un peu gommée. L'intégrité scientifique est l'un des piliers de la crédibilité de la science dans son fonctionnement. La crédibilité des publications implique de s'assurer qu'elles sont justes et permettent de fonder une confiance, pour pouvoir construire la science sur les briques précédemment posées. Dans ce sens, l'intégrité conduit à examiner ce qui serait une fraude dans la fabrication de données, le plagiat, des auteurs mal référencés dans la publication, etc.

À cet égard, Rodolphe VUILLEUMIER souligne les évolutions intervenues en la matière en France, notamment au CNRS. Au niveau de PSL, un réseau se crée autour de David ETTINGER. L'ENS n'agit donc pas seule dans ce domaine. Des procédures commencent à être formalisées, avec la volonté d'assurer une instruction toujours à charge et à décharge, avec la présomption d'innocence au départ, et de conserver la confidentialité, y compris des échanges, jusqu'au moment de la remontée du rapport à la direction.

Rodolphe VUILLEUMIER indique s'être rendu compte, dans le cadre de ses charges des années passées, que l'intégrité scientifique tient au cœur de tous les chercheurs des départements. Elle est prise de façon intime, dans un sens comme dans l'autre, par celui qui pourrait être accusé et par celui qui se sent dépouillé et le vit aussi de manière très forte. Cela l'a motivé pour accepter ce rôle. Bien entendu, il se déporterait si des cas venaient à toucher ou impliquer le département de chimie. Toutefois, il est à noter qu'à la fin, de toute façon, l'employeur reste le principal impliqué. À cet égard, Rodolphe VUILLEUMIER est déjà en lien avec le CNRS.

En outre, Rodolphe VUILLEUMIER fait part de l'émergence d'un sujet, lors de la discussion sur l'intégrité scientifique à la réunion des directeurs de département. L'évolution liée à l'IA montre que celle-ci touchera, dans les prochaines années, l'intégrité, la publication, la déontologie et la fabrication des idées et des projets de recherche. Il s'agira aussi de formaliser la façon de saisir le référent et l'examen des situations, avant de les remonter à la direction, de manière anonyme.

Jean JOUZEL souhaitait justement demander comment le référent intégrité scientifique était saisi, et s'il l'a déjà été.

Rodolphe VUILLEUMIER confirme qu'il l'a déjà été. Il s'agit d'une ancienne saisine concernant le CNRS et l'ENS, qui lui a été transmise par Mathias GIREL. À l'époque, le mail avait été envoyé à ce dernier, au CNRS et à la ministre. Se cache peut-être derrière ce dossier la problématique de l'auto-saisine. Il ne s'agit pas de botter en touche, mais le CNRS affirme ne pas avoir les moyens de suivre tout le monde. Une auto-saisine oblige, d'une certaine façon, à assurer une veille et la question se pose effectivement des moyens du CNRS pour ce faire.

Jean JOUZEL souligne l'importance de ce point, qui l'a toujours beaucoup intéressé, s'agissant notamment du rapport Corvol et des suites qui lui sont données.

Frédéric WORMS assure que la direction formalisera pour le référent intégrité scientifique une procédure très précise, comme c'est le cas pour le référent déontologue. Il s'agira d'assurer une connaissance du poste, du nom, du processus de signalement et de saisine par les chercheurs de tous niveaux. La démarche peut également inclure une veille implicite par la direction de l'établissement, qui pourrait saisir le référent intégrité scientifique. L'auto-saisine en tant que telle lui donnerait l'envergure d'un lanceur d'alerte, qui n'a peut-être pas à être formalisée, la source étant plutôt le signalement par les collègues. Cette procédure sera publiée sur l'intranet.

Par ailleurs, Frédéric WORMS met l'accent sur le rôle de la direction, qui pourra saisir les référents en cas de besoin, sachant que les autres employeurs sont également présents. À cet égard, il souligne que l'École dispose d'un certain nombre de collègues très compétents, tels que Mathias GIREL en philosophie, ou Stéphanie RUPHY, première directrice de l'Office français d'intégrité scientifique, créé par Pierre CORVOL. L'ENS compte donc un seul référent, ce qui est très important, mais aussi un environnement qui pourra contribuer et aider ce dernier, y compris au niveau de PSL et des autres établissements et organismes.

Samuel ABIVEN, professeur au département de géosciences et directeur de l'unité CEREEP-Ecotron, explique qu'étant biogéochimiste, il s'intéresse au carbone et à l'azote, principalement en milieu terrestre. Il a accepté d'être référent déontologue pour plusieurs raisons. D'une part, il estime qu'il s'agit d'un rôle et d'une action importants à assumer. D'autre part, il est assez régulièrement confronté à ce sujet, notamment dans son rôle de directeur d'unité.

Samuel ABIVEN voit son rôle sous deux aspects : l'information sur ce qu'un membre du personnel de l'ENS et des structures associées est censé faire d'un point de vue déontologique, et l'accompagnement des personnes qui lui demandent d'intervenir ou le questionnent. Le périmètre est un peu flou pour l'instant, et il importe de considérer la façon de le définir. En tout état de cause, il s'agit d'un rôle de conseil et d'information, indépendant par rapport à la direction et aux différents départements, pour les personnels, et éventuellement les étudiants et la direction.

Samuel ABIVEN pense que son périmètre inclut d'une part, le rappel des devoirs déontologiques de chacun, avec des aspects d'impartialité, d'intégrité, de probité et de comportement individuel par rapport à son métier en tant que tel, et d'autre part, l'aide dans l'analyse de situations concrètes qui peuvent poser problème. À cet égard, il mentionne deux éléments un peu spécifiques, liés aux conflits d'intérêts et au travail avec les structures privées. En tant que directeur d'unité, il doit prendre des décisions sur la coopération, ou non, avec ces dernières. Il lui est donc arrivé de refuser et il s'est posé ces questions à plusieurs endroits et plusieurs moments. Il est assez récent à l'ENS, ayant passé la plupart de sa carrière à Zurich, en Suisse, où ces problématiques apparaissent également. Toutefois, c'est une culture un peu différente et il devra apprendre ce qui se fait ici.

Samuel ABIVEN a compris que son avis est principalement consultatif, et il n'a pas de décision à prendre. Il réfléchit tout de même à la mise en place d'une structure, afin d'assurer la confidentialité des échanges. Ce point peut faire l'objet d'une discussion. En outre, il n'a pas encore bien réfléchi aux activités de sensibilisation, mais il aimerait y travailler. L'aspect formel d'examen des cas concrets n'est pas le seul. Une formation pourrait être envisagée, auprès des plus jeunes par exemple. Samuel ABIVEN pense se fonder, dans les prochains mois, sur les nombreuses actions déployées à l'École, notamment les groupes de réflexion sur les partenariats privés, afin de lancer des initiatives.

Annabel DESGRÉES du LOÛ s'enquiert de l'existence d'un réseau de référents déontologues de différentes institutions. Les actions que Samuel ABIVEN envisage ne sont pas du tout faciles à mettre en place. Toutefois, elles sont communes à nombre d'organismes et elle se demande s'ils disposent d'un lieu pour échanger sur ces sujets.

Samuel ABIVEN confirme que des réseaux existent, mais pour l'instant, il n'en fait pas partie, ayant accepté cette tâche il y a quelques semaines. Plusieurs membres de PSL disposent d'un référent. Il ne sait pas si les personnes concernées se rencontrent formellement, mais cela pourrait valoir la peine. Par ailleurs, il existe des réseaux nationaux, et il verra dans quelle mesure il pourra s'y insérer. Il pense qu'il en va de même pour l'intégrité scientifique. Enfin, un certain nombre d'universités ayant des chartes assez claires, cela lui donnera un peu d'inspiration pour ses actions au quotidien.

Stella MANET se dit absolument heureuse de voir les référents en personne, et d'entendre parler dans cette instance de déontologie, d'intégrité scientifique et de premiers éléments de réponse en la matière. En effet, le mot et la fonction sont tombés dans l'écosystème ulmien depuis quelques années, mais à sa connaissance, leur rôle n'a jamais été explicité dans les instances. D'ailleurs, il s'agit de missions plus que de fonctions.

Stella MANET pense que les référents auront à mener un travail considérable de publicité sur leur poste, et les invite à ne pas oublier les personnels en dehors de la communauté scientifique à proprement parler, qui ont affaire à ce type de questions. Une extension de leur périmètre d'investigation au niveau des personnels, et éventuellement des étudiants, sera extrêmement bienvenue, et Stella MANET les appelle à constituer une masse critique en la matière.

Jean JOUZEL remercie Rodolphe VUILLEUMIER et Samuel ABIVEN de leur engagement, car la tâche est importante et sans doute un peu chronophage.

Frédéric WORMS assure que la direction sera en appui constant, avec Myriam FADEL et les services juridiques de l'École. Il rappelle qu'il existe en France des textes de loi, et des usages, des jurisprudences, des associations et des rendez-vous nationaux commencent à se développer. En outre, la prise de conscience explicite de l'École sur toutes ces dimensions est essentielle. Elle ne date pas d'aujourd'hui, et il existe une façon de l'assumer collectivement, qui est importante.

Rodolphe VUILLEUMIER et Samuel ABIVEN quittent la séance à 17 h 30.

II. Recherche et formation (suite)

4. Arrivée de chercheurs et chercheuses en provenance des États-Unis

Virginie BONNAILLIE-NOËL indique que la première arrivée concernera Quentin PERRENOUD à la CPJ neurosciences. Installé aux États-Unis depuis 2015, il rejoindra l'IBENS au 1er janvier. La direction est en train de vérifier s'il est éligible au programme *Choose France for Science*.

Ensuite, Suzanne LIAO, actuellement à New York et lauréate de l'appel *Choose France – CNRS AI Rising Talents*, plus récent que *Choose France for Science*, rejoindra l'IBENS en mars 2026. Elle souhaite s'installer sur un plus long terme en France et a déposé d'autres projets du type Atip-Avenir pour ce faire.

Virginie BONNAILLIE-NOËL mentionne également un projet, déposé la veille par Pierre GENTINE, professeur à Columbia et directeur d'un centre dédié à la connaissance de la Terre grâce à l'IA et à la physique. Il est reconnu pour ses travaux pionniers sur le couplage climat-biosphère et l'application de l'intelligence artificielle aux sciences du climat. L'École s'efforce de l'intégrer au LMD du département de géosciences, dans le cadre de *Choose France for Science*.

S'agissant des autres projets, Virginie BONNAILLIE-NOËL note qu'ils sont en construction. Aussi, elle évoquera plutôt les profils des candidats que leurs noms. Certains pourraient arriver dans les laboratoires de l'ENS, via l'INRIA, des discussions étant en cours sur ce sujet. Des contacts sont pris avec une personne de New York, qui pourrait rejoindre le département d'informatique de l'ENS. Une autre a manifesté un intérêt pour l'économie.

En outre, des chercheurs sont temporairement à l'ENS, comme Jasna BRUJIC, accueillie pendant un an dans le département de chimie, et qui pourrait fortement intéresser le département de physique. Des discussions sont en cours avec elle, pour savoir si elle retourne aux États-Unis.

D'autre part, Vincenzo VITELLI, *fellow* ambassadeur du CNRS pour une période de trois ans, de 2025 à 2027, doit passer quelques semaines en France dans ce cadre. Cependant, il souhaite rester beaucoup plus longuement, à savoir six mois par an au LPENS, pour collaborer notamment avec Giulio BIROLI. Des échanges sont menés pour vérifier si un partenariat pourrait être envisagé avec Chicago. Pour l'instant, c'est beaucoup plus prospectif, mais dans les faits, Vincenzo VITELLI est présent à l'ENS, au moins partiellement, pour les trois années à venir.

Enfin, un très jeune chercheur a manifesté un intérêt, mais le projet est beaucoup moins avancé. L'ENS ne manque pas d'attractivité, mais de locaux pour accueillir toutes ces personnes qui souhaitent la rejoindre, ainsi que de postes permanents.

Frédéric WORMS remercie Virginie BONNAILLIE-NOËL pour ce très gros travail. Des perspectives existent également en lettres, notamment la CPJ évoquée plus tôt. Il s'agit d'un basculement majeur, et d'une occasion unique. À cet égard, Frédéric WORMS souligne que l'ENS n'est pas un prédateur. Catastrophée par ce qui se passe aux États-Unis, elle est obligée d'aider les collègues et de faire avancer la science française et européenne à cette occasion. Elle continue de travailler avec les universités américaines, par exemple dans le cas de Pierre GENTINE, avec Columbia.

Il s'agit d'un programme très fort et important pour les laboratoires et les équipes. Toutefois, il risque d'accentuer le contraste entre la croissance de l'École et sa dynamique d'une part, et les contraintes, y compris le déficit, d'autre part. À un moment, il faudra que les instances publiques soient cohérentes. Elles discutent du budget de la recherche, en se contredisant très profondément. *Choose France* est un programme assez doté, avec une puissance de l'Europe, et il ne peut affaiblir les établissements qui répondent à des appels nationaux. Frédéric WORMS se réjouit qu'il abonde avec des montants similaires à ceux que l'École investirait avec un soutien de la fondation. Cela

l'aide sur un *Choose ENS*, et cet aspect monte en puissance. Il faut que l'État soit cohérent, et les discussions sur le budget de la recherche sont inquiétantes, alors qu'en un certain sens, il s'agit d'efficacité économique et de souveraineté pour la France et pour l'Europe.

Frédéric WORMS souligne que la situation est ainsi contradictoire. En tout cas, l'ENS est présente sur ce domaine et il en remercie toutes celles et tous ceux qui y travaillent.

Jean-Pierre BOURGUIGNON quitte la séance à 17 h 38.

5. Présentation de l'Institut géopolitique d'études avancées et de l'Institut IA et société

Emmanuel BASSET indique que ces deux structures sont en cours de création à l'ENS, dans le périmètre de PSL, et ont en commun de ne pas encore avoir atteint une vitesse de croisière. Ne s'agissant pas de projets de recherche en tant que tels, le niveau de détail thématique sera limité. Cependant, il est opportun de tenir le conseil scientifique informé de ce type d'initiatives. Ces instituts ont aussi en commun d'assurer une interface avec le monde non académique. En effet, des projets de recherche et de formation peuvent viser un impact dans la société au sens large.

Emmanuel BASSET rappelle le contexte de l'Institut géopolitique d'études avancées. L'ENS ne dispose pas d'un département dédié à ce sujet. Or, on sent une appétence de plus en plus forte des étudiants, mais aussi du grand public, pour les questions géopolitiques au sens large, et européennes, les deux étant très liées dans ce projet. Concrètement, à l'ENS, il existe une chaire géopolitique des risques depuis 2016, ainsi que le CIENS et le centre interdisciplinaire d'études européennes. L'École pourrait donc renforcer cette offre, avec le nouvel institut.

En outre, il s'agit de développer ce type de travaux, qui peut avoir une résonance directe dans le débat public ou auprès des décideurs. Cela constitue un enjeu très clair et assumé, par exemple pour le CIENS. Ainsi, une discussion se tient depuis quelques mois avec le groupe d'études géopolitiques, l'association qui édite le *Grand Continent*, sur le lancement d'une structure en partenariat permettant de développer des travaux sur ces thématiques.

Les objectifs principaux de ce projet visent à :

- contribuer à la refonte des concepts théoriques de la géopolitique ;

- apporter un éclairage sur les enjeux géopolitiques et européens concrets, appliqués, contemporains, en traitant de questions très importantes sur la place de l'Europe dans le contexte géopolitique actuel, les tendances politiques et sociales au niveau international, en lien avec les thèmes traités à l'ENS, dans une perspective interdisciplinaire, à savoir la transition climatique, les progrès du numérique, les nouvelles technologies, etc. ;

- sensibiliser et exposer les étudiants de l'ENS à ces sujets, comme le font le CIENS et le CIEE, des projets supplémentaires pouvant contribuer à cette dynamique globale, sans faire concurrence, et déboucher sur des travaux de recherche, peut-être dans le cadre de thèses. Les étudiants pourraient ensuite se destiner à la haute administration ou aux secteurs non académiques en général.

Concernant les activités régulières proposées dans le cadre de cet institut, elles seront validées préalablement par le conseil scientifique dédié, composé de 12 chercheurs français et internationaux. Elles comprendraient notamment :

- un nouveau séminaire sur les concepts de la géopolitique et un colloque au cours de l'année 2026 ;

- des résidences accueillies à l'ENS, de durées variables, à savoir quelques mois à un ou deux ans ;

- en lien avec ces résidences, des séminaires et cycles de conférences auxquels auront accès les étudiants et plus généralement, le public de l'ENS ;

- une formation internationale de type *summer school,* qui n'existe pas à l'ENS actuellement.

S'agissant du pilotage, important pour ce type de projet nouveau et expérimental, un comité dédié sera créé et se réunira régulièrement. Il sera composé de trois représentants du groupe d'études géopolitiques et de trois représentants d'ENS-PSL. Un conseil scientifique validera toutes les activités réalisées dans le cadre de l'IGEA, afin de garantir une dimension exigeante et un regard académique sur les projets menés. Ses 12 membres viendront de différentes disciplines, en France et à l'international. Deux chercheurs ou chercheuses représenteront l'ENS, et la direction est en train de les identifier. Il s'agira très certainement du directeur du CIENS et de la directrice du CIEE. Un tel choix serait pertinent, car ces deux structures seront les plus concernées. Ce conseil se réunira au moins deux fois par an et assurera le suivi des projets.

Afin de garantir une bonne intégration dans le fonctionnement de l'École, il est prévu de recruter un responsable des enseignements de l'institut. Il s'agit d'un docteur en histoire, professeur d'histoire en CPGE, qui sera mis à disposition par le GEG et travaillera à temps plein à l'ENS. Celle-ci s'efforce ainsi de reproduire en partie l'expérience du CIENS. En effet, disposer d'un responsable permanent, en détachement, à l'École permet une bonne appropriation de ce genre de structure. Le *Grand Continent* mettra aussi à disposition une personne pour assurer le suivi logistique et organisationnel des activités, et attribuera le financement des premières résidences, sachant que des pistes sont déjà envisagées pour en financer d'autres à travers le mécénat.

Concernant l'institut IA et société, Emmanuel BASSET rappelle que sa création avait été formellement annoncée en décembre 2023. Il a fallu en revoir un peu le fonctionnement cible, pour qu'il puisse démarrer dans un contexte plus consensuel. Il a pour objet principal de porter des activités de recherche, de formation et d'engagement public (débat, intervention auprès de décideurs, rayonnement), en assumant un axe très fort d'interface entre le monde académique et la sphère publique. Cela ne remet en rien en cause l'attachement de l'ENS à la recherche fondamentale, aux approches très théoriques, mais il peut être intéressant de développer des projets plus appliqués dans des zones encore assez marginales.

Le contexte général de cet institut tient aux conséquences économiques, sociales et politiques majeures du développement extrêmement rapide de l'IA, avec des enjeux de gouvernance et de régulation. Il prend place dans une stratégie globale de l'ENS sur l'IA, avec un spectre interdisciplinaire marqué. Dans ce cadre, trois programmes transversaux seront mis en avant, à savoir IA et climat, IA et santé, qui prendra le relais de Qbio, et IA et société. Enfin, le projet s'inscrit dans la construction de la *Paris School of AI* de PSL, qui a remporté un important financement et lance de nouvelles formations, dont un master IA et société.

Les objectifs de cet institut visent à :

- développer les activités de recherche et de formation sur les enjeux IA et société, l'ENS souhaitant rappeler l'importance de trouver des ressources pour ces dernières, d'où l'évolution par rapport à la première version de l'institut, très orientée sur le débat et l'engagement publics ;

- porter la thématique IA et société au sein de la PSAI, un des reproches persistants formulés à l'égard de la première version de l'institut étant de ne pas avoir développé autant que possible l'interface IA-SHS ;

- fédérer la communauté académique s'intéressant à ce sujet au sein de PSL, et potentiellement au-delà, des personnes susceptibles de porter des projets très dynamiques sur ces questions pouvant se trouver isolées dans un établissement, alors qu'elles gagneraient à être intégrées à une force collective.

Sur ce dernier point, un programme d'affiliation est en cours de discussion, l'objectif *a minima* visant la rencontre de ceux travaillant sur ces sujets dans les différents établissements de PSL, pour qu'ils portent des activités ensemble.

Plusieurs axes thématiques ont été identifiés :

- IA et économie, centré sur le développement de l'IA et l'innovation, l'impact de l'IA sur la productivité, la croissance ou le travail. Dans ce cadre, des discussions sont en cours avec *Paris School of Economics* en vue d'un partenariat structurant ;

- IA et démocratie, avec un spectre large, de l'information-désinformation à la gouvernance de l'IA ;

- IA et soutenabilité, en lien notamment avec la consommation énergétique. Sur ce thème, deux projets de recherche de post-doctorants se structurent depuis un an, financés par du mécénat, le premier se déployant à l'interface de la sociologie et de l'informatique et le second axé sur l'économie. Tous deux concernent l'impact environnemental de l'IA, les moyens de le quantifier, de le mesurer et éventuellement de le réguler.

Annabel DESGRÉES du LOÛ quitte la séance à 17 h 50.

Dimitri EL MURR se fait l'écho d'une forme d'inquiétude qu'il ressent chez les collègues, due à la multiplication à l'ENS de centres et instituts. Il la comprend, au sens où cela n'accroît pas la clarté et la lisibilité de l'École dans la manière d'appréhender les activités. De fait, elle compte des départements et UMR, spécificité française un peu compliquée, qui n'existe pas dans nombre d'autres pays. On ajoute ainsi à une double appartenance constante un certain nombre de couches, et Dimitri EL MURR se demande à cet égard quelle est la différence entre l'institut et le centre.

Les collègues savent qu'il ne s'agit pas de prendre de l'argent aux départements pour financer ces projets. En général, ils le sont par la fondation ou sur fonds propres. Néanmoins, demeure cette interrogation profonde sur l'objectif recherché. Dimitri EL MURR comprend qu'ils visent la visibilité, constituant une manière de projeter un certain nombre de thématiques sur la société, le débat au sens plus large. Apparemment, les départements ne pourraient pas le faire, ou pas de la même façon, et il serait intéressant de savoir pourquoi.

En outre, dans le cadre de ces projets, les enjeux de politique scientifique permettent de structurer des axes de recherche autour de thématiques, pour faire travailler des personnes ensemble, ce qui est normal dans une université. La question est de savoir si c'est le seul moyen, car cet empilement de structures n'est parfois pas totalement compris par les collègues.

Frédéric WORMS comprend parfaitement cette interrogation. Deux éléments sont clairs. Tout d'abord, il s'agit de sujets transversaux. L'un des points communs de ces nouvelles structures tient au fait qu'elles ne se substituent pas et ne s'ajoutent pas à des centres, des UMR disciplinaires ou interdisciplinaires. Elles traitent de questions transversales qui ne bénéficient pas encore d'une structuration au sein l'École. Ce point commun, très important, peut prendre des formes très diverses.

Ainsi, le CERES est un centre d'enseignement transdisciplinaire, presque totalement interne, sans apport externe. Il a été créé il y a longtemps, et s'intègre totalement à la formation de l'École.

Néanmoins, cela peut poser des problèmes, en termes d'hébergement de la recherche notamment. L'un des objectifs vise à créer des centres qui se connectent à l'enseignement et la recherche de l'École, sans en produire, au sens fort du mot, et sans que les enseignants s'y rattachent. Les objets envisagés sont institutionnellement moins identifiés, ou totalement non identifiés.

Frédéric WORMS estime que le terme centre se caractérise lorsqu'on veut y mettre de la recherche au sens de chaire, par exemple. Ainsi, le R de CERES représente une des missions confiées à Fabio D'ANDREA. Il se connecte directement au grand programme de recherche PSL. Les programmes validés par l'institut IA et société et l'IGEA comporteront également de la recherche, en lien avec d'autres structures. Ainsi, une étape importante intervient actuellement pour l'observatoire des impacts climatiques de l'intelligence artificielle, historiquement lié à l'institut IA et société, et la question se pose de la structuration de tous ces aspects.

Frédéric WORMS explique qu'il est nécessaire de faire reconnaître dans l'École les objets transversaux et de la faire reconnaître sur ces sujets transversaux, avec des partenaires qui apportent souvent une nouvelle dimension et une nouvelle offre. La demande sera évaluée progressivement, et il faudra travailler à l'adhésion des élèves, des enseignants, des collègues, des chercheurs, des laboratoires. Ainsi, le programme d'études démocratiques, qui avait été soumis à cette instance, sera intégré et se coordonnera avec l'institut géopolitique d'études avancées. Quant à l'institut IA Société, il agira de plus en plus complémentairement avec le centre de sciences des données, ainsi qu'avec l'école interne de PSL. Tout ceci attirera des financements sur ressources propres, qui s'ajouteront à la stratégie de l'École dans ce domaine. Ces projets répondent donc à des besoins internes et externes sur des questions transversales. L'articulation avec le reste relève de l'une des missions fondamentales qu'il faudra suivre.

Dimitri EL MURR trouve cette réponse intéressante, aussi par ce qu'elle ne dit pas. Ainsi, il est frappé que ne soit pas mentionné le fait que ces centres et instituts permettront de créer de l'interdisciplinarité, donc de l'innovation, pour répondre par exemple à des appels à projets européens. Or, cela reste l'une des priorités des UMR et des unités de recherche au sens le plus classique du terme. Il s'agit donc d'autre chose.

Dimitri EL MURR a l'impression qu'un aspect de ces créations est lié à la visibilité, à la politique scientifique, à la transdisciplinarité, mais aussi à la levée de fonds. On y revient toujours, car il est plus facile d'attirer du financement privé pour un institut dédié à telle ou telle mission, que pour l'ENS au sens large. Aussi, il voudrait savoir s'il se trompe en ayant le sentiment qu'il s'agit de leviers de financement.

Frédéric WORMS convient que ces projets doivent s'auto-suffire, et ce à travers le financement des activités. Ils apportent un rayonnement, mais aussi les activités de personnes qu'on ne verrait pas à l'École autrement. Ainsi, il n'est pas prévu de recrutement international, mais malgré tout, on devrait voir arriver dans ces deux instituts de grandes figures internationales, spécialistes de ces domaines, qui séjourneront un mois ou deux à l'École, dans des statuts un peu plus libres.

L'avant-dernier point de l'ordre du jour concerne précisément le statut totalement flottant de professeur extraordinaire, permettant d'attirer des figures qui veulent travailler avec l'ENS, celle-ci ne pouvant pas continuer de les accueillir sans proposer un cadre. Cela paraît trop formel, mais à défaut, nombre d'invitations ou de programmes se construiraient sans cadre. Pour ces raisons également, ces projets sont soumis au conseil scientifique. Un peu comme pour les mineures, il faut être présent, et cela complique le paysage de l'École. Il sera nécessaire de mener une réflexion rétrospective sur ces équilibres.

Par ailleurs, Frédéric WORMS confirme que ces projets attirent des financements, des personnes et des offres pour les étudiants et les collègues. Il espère qu'il y aura des connexions. Il faut séparer les éléments. Dimitri EL MURR sait que l'École est en train de construire un projet éventuel de recherche sur des clés de financement privé, qui n'est pas si éloigné des enjeux de l'institut

géopolitique. Il n'a pas été associé, car l'École cherche à ne pas tout mélanger. Aussi, il ne faut pas surestimer l'institutionnalisation de ces objets, même s'ils portent le nom d'institut. Ce ne sont pas des structures pérennes, mais des programmes de sciences et société.

Jules PLASSART note que le *Grand Continent,* comme le CIENS, a certainement une capacité de projection très forte hors de l'École, et attire des personnes qui ne viendraient jamais à l'ENS. Il a suivi le cours « pourquoi la dissuasion nucléaire ? » du CIENS, et c'est la seule fois où il a vu la salle Borel remplie. Cela reflète son attractivité, Assas n'étant pas vraiment lié à l'École, sinon par ce programme.

À cet égard, Jules PLASSART entend l'aspect de dilution, et en même temps de fracturation, en tentant d'assurer de la transversalité. Toutefois, visiblement, une appétence existe pour ces domaines, y compris chez les étudiants. Il sera question plus tard dans la séance des CDSN, et les chaires de professeurs juniors ont été évoquées. Cependant, se pose encore un certain nombre de problèmes, dans un contexte de plus en plus concurrentiel, et tel est l'héritage transmis. Pour ces raisons, l'identification par les mineures attire les gens, et en tout cas, c'est ce que recherchent les étudiants pour essayer d'avoir un travail.

Dimitri EL MURR fait valoir que certains cours disciplinaires sont également très pleins.

Emmanuel BASSET évoque une autre différence par rapport à la première version de l'institut IA et société : l'École a imposé le recrutement d'un directeur scientifique, Hugo MERCIER, rattaché au département des études cognitives. Il s'agit pour l'ENS d'un aspect très important pour assurer le fonctionnement. Par ailleurs, il est vrai que ces nouvelles structures attirent des financements, qui ne sont pas du tout exclusifs de ceux obtenus par les départements sur des questions très disciplinaires. Il n'y a pas de concurrence.

III. Points divers (suite)

2. Professeur extraordinaire

Frédéric WORMS explique que le statut de professeur extraordinaire est doublement atypique. Il a été créé à l'École en 2014, par un arrêté de Marc MÉZARD, joint au dossier de séance. Il s'agissait de permettre à un prix Nobel de chimie de travailler à l'École de manière régulière, comme il le souhaitait, sans aucune rémunération, ni aucun statut officiel, mais avec un cadre attestant de la reconnaissance par l'établissement du caractère régulier de sa collaboration, sachant qu'elle pouvait lui servir, ainsi que les projets de recherche qu'il portait. L'adjectif « extraordinaire » est donc à prendre ici au sens d'atypique. Pour des personnalités éminentes, ce dispositif ne donne aucun statut officiel extra-ENS.

Le deuxième élément atypique tient au fait que le conseil scientifique plénier ne discute pas de questions de personnes, mais de statuts, de sujets concernant les professeurs attachés. La direction peut l'informer avant ou après des nominations, mais normalement, la validation des sélections relève du conseil scientifique restreint. Or, l'arrêté relatif au statut de professeur extraordinaire prévoit une validation par le conseil scientifique plénier, comme cela a été le cas à trois ou quatre reprises.

Ainsi, il est proposé que Venkatramani BALAJI porte ce titre atypique. Ce très grand chercheur travaille aussi dans une fondation, mais ce n'est pas la raison pour laquelle il est proposé pour ce titre, à la demande forte de collègues du département de géosciences, dont il est très proche. Sa familiarité avec l'École et le côté académique, mais aussi extra-académique, peuvent bénéficier à ce rattachement.

Virginie BONNAILLIE-NOËL ajoute que Venkatramani BALAJI exerce actuellement à l'institut du climat de la fondation Schmidt. Il supervise un ensemble de projets de recherche sur le climat à travers le monde, avec l'objectif d'infléchir la courbe du carbone. Il s'implique en France depuis un certain nombre d'années, et a notamment mené des travaux avec l'institut Pierre-Simon Laplace, dans le cadre du programme MOPGA, à partir de 2018. Il avait alors commencé à renforcer ses échanges avec le département de géosciences, et au-delà. Dans le cadre de son projet de recherche, il voudrait travailler avec Stéphane MALLAT du département informatique, Freddy BOUCHET du LMD, Pierre GENTINE, qui rejoindra l'ENS à la rentrée, ainsi que Sabrina SPECH et Laurent BOPP du département de géosciences.

Le projet IA et climat faisant partie d'un des axes que l'ENS souhaite développer, l'arrivée de Pierre GENTINE et la présence régulière de Venkatramani BALAJI permettraient de monter en puissance sur ce thème, sans contribution financière de l'ENS pour la venue de ce dernier.

Jean JOUZEL souligne avoir beaucoup d'estime pour Venkatramani BALAJI.

IV. Questions diverses

Mathis MALLET se permet d'ouvrir la discussion sur les CDSN, en laissant ses co-élus compléter si besoin. Il souhaite plus précisément soulever un problème de transparence et de clarté sur ces contrats, du point de vue des élèves et étudiants de l'ENS. Les retours reçus de la promotion sortante 2025 ont permis de découvrir qu'ils étaient financés partiellement, alors que les intéressés étaient déjà lauréats de CDSN et pouvaient en bénéficier. Ainsi, Mathis MALLET souhaiterait avoir des précisions sur ce financement partiel, son montant, le complément pris en charge par les laboratoires. Il aimerait aussi avoir une vision historique de son évolution, afin de savoir comment le dispositif en est arrivé à cette situation. Il s'agit d'éviter de reproduire ce qui s'est passé l'année dernière, qui a occasionné une perte de confiance dans les CDSN, de la part des étudiants, mais aussi des laboratoires, dont certains commentaires indiquent qu'ils y réfléchiraient à deux fois avant de reprendre un tel contrat.

Frédéric WORMS sera extrêmement clair sur ce point, étant surpris de la profondeur du malentendu. Les collègues des laboratoires peuvent discuter tout à fait légitimement avec la direction des sujets évoqués à l'instant, mais inquiéter les étudiants est irresponsable. Frédéric WORMS en est très choqué, et il leur en parlera. Les doctorants sont évidemment financés intégralement. Ils reçoivent le même contrat doctoral que tous les autres, et même les augmentations sont totalement répercutées. Cela pèse sur ceux qui paient, mais pas sur ceux qui reçoivent. Que Mathis MALLET porte la revendication des laboratoires est normal, en un sens. En effet, ces derniers peuvent s'adresser aux élus qu'ils veulent, mais personne ne doit inquiéter les étudiants.

Aussi, Frédéric WORMS répète que les doctorants ne sont pas concernés. En revanche, c'est un sujet de fond dans les négociations institutionnelles, puisque depuis le début, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace finance les contrats doctoraux spécifiques normaliens à moins de 100 %, avec une marge induisant un reste à payer pour les établissements. Les CDSN constituent la dernière grande réforme en soutien des écoles normales supérieures, un énorme apport financier, qui acte le tournant vers une mission claire de formation à la recherche. L'ENS-PSL en compte 137 et l'ENS de Lyon 170. Au total, les CDSN, d'une durée de trois ans, sont au nombre de 400 par an pour les quatre écoles normales.

Cet apport majeur rayonne sur tout le territoire. En effet, il existe une répartition nationale, et les CDSN sont pour toute la France, avec des critères que les départements respectent, en particulier celui fixant pour l'ENS une part de 40 % hors Paris. Depuis la création de PSL, la question de sa part interne se pose. Le scandale, car il y en a un, et en tout cas, le point que l'École conteste très

fortement avec les autres ENS, est que l'État ne finance pas à 100 %. Les quatre écoles normales écrivent régulièrement au ministère pour souligner que les CDSN sont majeurs pour elles. Cependant, celui-ci crée non seulement un problème financier, mais aussi un malentendu grave en ne les finançant pas intégralement. Le paiement du reste à charge relève de l'employeur final, donc des établissements qui hébergent des CDSN.

Les universités déplorent régulièrement que ce cadeau ait un coût, car l'ENS demande une contribution. À l'époque, Marc MÉZARD, Laurence CORVELLEC et Yves LASZLO s'étaient battus, aux côtés des autres ENS, pour socler dans le budget de l'École la masse salariale des CDSN, ce qui empêche le ministère de la prendre à d'autres fins. Elle est ensuite reversée intégralement à tous les employeurs concernés, sachant qu'ils ont à verser le reste à payer.

Or, ce dernier pose un problème budgétaire à tous les établissements, donc à l'ENS en tant qu'employeur, et non en tant qu'école doctorale « attributrice » pour toute la France de ces contrats doctoraux. Elle a un rôle de jury national d'une des plus grandes écoles doctorales de l'Hexagone, car attribuant 137 contrats doctoraux. En outre, elle a le rôle de transmettre le financement, et d'accueillir des CDSN. Il est vrai qu'en raison de ses déficits et de ses contraintes budgétaires, elle a proposé que ce reste à payer soit partagé avec certains des laboratoires, pour les contrats doctoraux qu'elle reçoit, quand ils disposent de possibilités de financements sur des contrats de recherche. Elle espère simplifier cette mesure, et a quasiment décidé d'agir autrement.

Cette charge fait partie des contributions nouvelles demandées aux laboratoires, comme les augmentations de droits d'inscription, des loyers ou du restaurant sont demandées aux élèves. Elles sont à la marge pour ceux des laboratoires et des chercheurs qui disposent de financements, et cette prise en charge doctorale serait cohérente et pertinente, puisque cela leur rapporte des doctorants. Toutefois, l'École reviendra sûrement sur cette mesure, qui est une usine à gaz extrêmement compliquée. Elle est « injuste », car ne s'appliquant pas aux départements qui n'ont pas de contrats de recherche. Elle fait donc l'objet d'une réflexion budgétaire dans un contexte très contraint. Cependant, les doctorants ne sont pas concernés. Les universités hors Paris reprochent aux élèves de l'École que leurs contrats leur coûtent cher, mais les doctorants n'y sont pour rien. Ils sont entièrement payés. Les universités pourraient ne pas accepter de CDSN, mais elles sont bien contentes de le faire. Le montant à leur charge s'élève à 5 000 euros par an, soit 15 000 euros sur 100 000 euros environ sur près de trois ans. Ces contrats doctoraux sont ainsi financés à 95 %.

Pour conclure, Frédéric WORMS répète que l'École va réfléchir à ses arbitrages internes, mais les doctorants ne sont absolument pas concernés. Le scandale n'est pas là où l'on croit. Le ministère devrait financer à 100 %. L'ENS reviendra sûrement sur cette question, car il faut reconnaître que ce n'est pas crucial pour ses finances, et c'est très compliqué à traiter.

Emmanuel BASSET invite à ne pas croire que les CDSN sont plus maltraités que les autres contrats doctoraux en France. Tous ceux financés par l'État, y compris ceux attribués par les écoles doctorales, ne le sont qu'à 85 % ou 90 %, et généralement, l'établissement compense le reste. Des variations existent dans les montants, mais elles sont marginales. Il n'existe pas d'énorme discrimination sur les CDSN.

Par ailleurs, à l'échelle de l'ENS, la compensation de tous les contrats doctoraux dont elle dispose en tant qu'employeur correspond à un manque à gagner de 800 000 euros par an. Ce n'est pas un tout petit sujet. Pour cette raison, la mesure évoquée par Frédéric WORMS avait été proposée. La direction n'était pas heureuse de le faire, mais elle voulait l'expérimenter.

Pour ce qui concerne l'impact sur des laboratoires et chercheurs, Emmanuel BASSET rappelle que la direction a écrit à chaque encadrant censé accueillir un CDSN ou un contrat doctoral de PSL pour demander si, sur le principe, il disposait d'un financement permettant une compensation. Les intéressés ont indiqué s'ils en avaient la possibilité ou non. Les retours reçus, notamment en cas de financements disponibles, ne faisaient nullement allusion à un scandale.

Emmanuel BASSET comprend que la mesure n'est pas satisfaisante, mais l'impact sur les équipes de recherche n'a pas occasionné une levée de boucliers, en tout cas sur le principe. Cependant, il faut reconnaître que sa mise en place pose un énorme problème administratif, d'où la réflexion sur les dispositions qu'il convient de prendre pour la suite. Cela étant dit, le sujet budgétaire n'est pas neutre, car le dispositif coûte cher.

Mathis MALLET convient que cela ne relève pas de la responsabilité des futurs doctorants. Cependant, il s'agit de normaliens qui sont en train d'entrer en discussion avec des laboratoires et des équipes pour travailler éventuellement sur un CDSN, et dans cette communication, ils doivent être au clair avec ces structures d'accueil sur le montant couvert par le contrat et son déroulement.

Frédéric WORMS suggère de renvoyer ces structures vers la direction de l'ENS. Il ne revient pas aux étudiants de négocier cet aspect.

Virginie BONNAILLIE-NOËL signale que le montant précis pour l'année prochaine n'est pas connu.

Frédéric WORMS assure que la direction communiquera auprès des laboratoires, qui doivent négocier avec les établissements. En l'occurrence, il pense qu'il s'agit d'une équipe interne à l'École, et il est choqué par la pression qu'elle exerce sur tous les confrères et consœurs.

Mathis MALLET précise qu'il souhaite surtout que les étudiants disposent d'une sorte de clarté dans leurs discussions avec un éventuel futur employeur, afin qu'aucune surprise ne survienne par la suite.

Frédéric WORMS affirme que la direction rappellera à tous les départements et équipes que la charge ne doit pas peser sur les étudiants.

Emmanuel BASSET observe que non seulement la charge ne doit pas peser sur les étudiants, y compris dans la préparation et le choix d'une entité d'accueil, mais la mesure n'est pas non plus imposée à toutes les équipes. Si l'une d'elles ne dispose pas de financement, le complément n'est pas imputé sur son budget. Il s'agissait cette année d'expérimenter ce dispositif sur la base du volontariat.

Alex ASSING quitte la séance à 18 h 20.

Valérie THEIS confirme avoir écrit à tous les départements et laboratoires de lettres, qui ont tous répondu par la négative, et tout le monde est passé à autre chose. Aussi, il ne faut pas surestimer l'impact de ce dispositif, même cette année.

Pour être sûre que ce soit bien clair pour les étudiants, **Clotilde POLICAR** précise qu'il s'agit ici de ceux qui sont en thèse à l'ENS. Pour ce qui concerne les autres établissements, l'École ne demande rien à personne. Elle leur verse la somme et ils se débrouillent. Au vu des mails qu'elle a reçus, et des questions posées, elle voudrait éviter toute ambiguïté : le fait que l'École reviendra probablement sur ces mesures ne signifie pas que les établissements extérieurs sont concernés.

Pascal HERSEN note que ce problème existe pour tous les laboratoires, pour d'autres étudiants à l'École normale, à l'X, pour nombre de bourses de thèse, qui ne sont pas financées intégralement. Il était utile de poser la question, mais à l'instar de Frédéric WORMS, il trouve choquant que les étudiants ressentent le besoin de mener une négociation avec des laboratoires pour 5000 euros par an. Il espère que ce phénomène est marginal à l'ENS. En tout cas, dans le laboratoire qu'il dirige, la discussion n'a pas lieu avec les étudiants, mais avec les institutions, et il accueille les doctorants. En outre, il faut rester terre-à-terre. Ces bourses de thèse ne coûtent que 5 000 euros par an, pour des étudiants exceptionnels. Il n'y a donc aucun enjeu pour les laboratoires de ce point de vue.

Jules PLASSART est convaincu que tous sont d'accord sur ce point, mais la question est un peu différente. S'il est indiqué à des laboratoires en tension financière que le montant à compenser s'élève à 5 000 euros, ce n'est pas très clair, d'autant qu'il peut atteindre 15 000 euros sur 3 ans. De plus, les CDSN sont parfois détachés, avec des implémentations difficiles et cela constitue un enjeu assez sérieux. En tout cas, cela fait peur à certains. Les élus étudiants ont été contactés par différentes personnes, qui affirmaient que les instances, peut-être les conseils scientifiques, de certaines universités, dont il taira le nom, ont statué qu'elles réfléchiraient à deux fois avant de prendre des CDSN. Jules PLASSART comprend qu'aux yeux de l'ENS, on leur fait un cadeau, mais elles semblent prendre la chose avec sérieux. Cela nécessite peut-être de diffuser une communication claire auprès des étudiants.

Frédéric WORMS assure que la direction alertera les normaliennes et normaliens. Elle est déjà en contact avec toutes les universités, qui parfois se plaignent, mais la plupart du temps comprennent et même acceptent le dispositif. Les normaliennes et normaliens qui bénéficient de CDSN apportent beaucoup dans les établissements où ils sont accueillis. C'est leur mission nationale. Les universités crient parfois aux privilèges, mais en réalité, cela bénéficie à tous. Il faut souligner auprès des normaliennes et normaliens qu'ils ne sont pas toujours bienvenus dans les universités, et il importe de leur expliquer que cela scandalise l'École dans nombre de domaines. Personnellement, Frédéric WORMS entend parfois dans sa discipline, dans un comité de sélection ou autre, qu'il ne faut pas prendre tel ou tel, car il est normalien.

Les membres de la communauté de l'École sont porteurs d'une institution dont ils sont fiers. Quand ils sont à l'intérieur, ils pensent qu'ils seront accueillis partout avec les honneurs, mais ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Cela crée du ressentiment dans les universités. Ayant enseigné 15 ans à Lille, il peut affirmer que l'arrivée des normaliens est prise avec ambivalence. C'est très positif, car ce sont de très bons étudiants, qui en plus vont assurer des cours. Cependant, ils sont perçus comme des privilégiés, alors que les autres se battent pour très peu de contrats doctoraux. Les CDSN sont difficiles et le taux d'échec de l'ENS en la matière sera ce qu'il sera cette année, mais il faut le savoir.

Cette petite marge financière est particulièrement sensible, à cause de tous les enjeux symboliques que véhicule ce dossier. Les universités devraient considérer qu'elle est faible, mais en réalité, elles la prennent comme une sorte de piqûre sur un point très sensible, et il faut que les normaliens en soient conscients collectivement, avec une dimension non d'un privilège, mais d'un bénéfice supplémentaire de la scolarité à l'École normale. Le plus sidérant est que les doctorants se sentent culpabilisés à un moment ou à un autre.

Jean JOUZEL assure qu'il existe aussi des laboratoires où ils sont très bien accueillis.

Mathis MALLET souhaite savoir si la direction a déjà envisagé une éventuelle réduction du nombre de CDSN.

Frédéric WORMS assure qu'il n'est pas prévu de modifier le nombre de CDSN, comme indiqué dans son introduction.

Jean JOUZEL propose de clore la séance, en signalant que la prochaine se tiendra le 10 mars 2026. Il souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 18 h 27.